Nations Unies S/PV.4943



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4943e séance

Jeudi 15 avril 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. Pleuger	(Allemagne)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Siv
	Fédération de Russie	M. Isakov
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Le rôle du monde de l'entreprise dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits

04-31028 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Le rôle du monde de l'entreprise dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. James D. Wolfensohn, Président de la Banque mondiale.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite le Président de la Banque mondiale à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Heinrich von Pierer, Président-Directeur général de Siemens.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite le Président-Directeur général de Siemens à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, Mme Marjatta Rasi, Présidente du Conseil économique et social.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite la Présidente du Conseil économique et social à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Dumisani Kumalo, Président du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite le Président du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je voudrais formuler quelques observations liminaires pour expliquer le cadre de la présente séance.

La stabilité politique et économique dans la prévention des conflits, ainsi que dans le redressement après le conflit, sont étroitement liées. Ceci doit être reflété à l'intérieur et à l'extérieur de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris les institutions financières internationales, dont la Banque mondiale compte parmi les plus éminentes. Beaucoup a déjà été accompli pour améliorer la cohérence et l'efficacité entre les différents acteurs. Un exemple en est la création, au sein du Conseil économique et social, du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit.

Le rôle de l'entreprise dans le secteur privé pris dans son ensemble mérite, dans ce contexte, une attention toute particulière. Il concerne, d'une part, le concept d'ensemble de responsabilité d'entreprise, ce que l'on appelle encore la « citoyenneté d'entreprise universelle », et, d'autre part, la contribution extraordinaire que peut apporter le secteur privé à toutes les stratégies de développement ou reconstruction aux niveaux national et régional.

En conséquence de la mondialisation, le secteur privé international est aujourd'hui davantage mêlé aux questions de stabilité et de prospérité des pays exposés à des conflits que dans les précédentes décennies. La stabilité économique et sociale est un facteur essentiel de la prévention des conflits armés et de la faillite de l'État. Dans la phase de consolidation de la paix après un conflit, le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ne peut être mené à bien que si le secteur privé offre des débouchés en matière d'emplois. Au cours de sa mission en Afghanistan, il y a six mois, le Conseil de sécurité a ainsi constaté *de visu* que c'est seulement lorsqu'ils ont une véritable alternative, une véritable perspective de

gagner leur vie que les soldats ou les combattants sont disposés à déposer les armes.

Je suis conscient que la présente séance constitue une première dans ce débat, sous ce type de format. Je pense, en effet, qu'il est indiqué que le Conseil de sécurité, instance responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, se penche sur le rôle que peut jouer l'entreprise dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après un conflit.

Au nom de mes collègues du Conseil, je voudrais dire à quel point je me félicite d'accueillir ici des représentants de secteurs qui jouent un rôle déterminant dans cet important aspect des conflits armés : le Secrétaire général, Mme l'Ambassadrice Rasi et M. l'Ambassadeur Kumalo, qui représentent le système des Nations Unies, ainsi que MM. Wolfensohn et von Pierer, qui représentent ici des acteurs essentiels du monde globalisé des finances et de l'entreprise.

Avant de donner la parole à nos invités, je voudrais juste faire un brève rappel. Tout d'abord, je demanderai aux membres du Conseil de bien vouloir limiter, lors du débat qui va suivre, leurs déclarations à cinq minutes, faute de quoi nous ne pourrons pas terminer, disons, vers 13 heures. Nous voudrions également donner l'occasion à nos invités, à la fin des interventions des membres du Conseil, de répondre aux questions et de faire leurs propres observations sur ce qui a été dit dans le débat. Je saurais donc très gré aux membres du Conseil de limiter la durée de leur déclaration. S'ils ont des déclarations plus longues, ils pourront les distribuer par écrit.

Je salue la présence à ce débat du Secrétaire général, M. Kofi Annan, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Gouvernement allemand d'avoir pris l'initiative sur cette question très importante. Les dimensions économiques des conflits armés sont souvent négligées, ce qui n'empêche qu'elles ne doivent jamais être sous-estimées. Le rôle des entreprises, en particulier, peut être crucial, en bien ou en mal.

Les sociétés privées opèrent dans de nombreuses zones de conflits ou dans des pays exposés à des conflits. Leurs décisions, en matière d'investissement et d'emploi, de relations avec les collectivités locales, de protection de l'environnement sur le terrain, de sécurité de l'entreprise, peuvent aider un pays à tourner le dos à un conflit ou au contraire exacerber les tensions qui déjà attisaient le conflit.

Ce sont les sociétés privées aussi qui fabriquent et vendent le matériel de base des conflits – des chars aux armes légères, en passant par les mines antipersonnel et même les machettes. Entreprises privées et particuliers participent à l'exploitation et au commerce de ressources naturelles lucratives telles que le pétrole, les diamants, les stupéfiants, le bois et le coltan, composant souvent essentiel de l'électronique de pointe. Gouvernements et groupes rebelles financent et alimentent ainsi tous deux des campagnes militaires. Dans de nombreux cas, l'anomie créée par un conflit a permis d'exploiter des ressources de façon illicite ou sans beaucoup d'égards pour les considérations d'équité ou de protection de l'environnement. Lorsque les populations locales sont exclues des discussions sur l'accès aux ressources naturelles et la maîtrise de ces ressources – et voient peu d'avantages en découler pour eux au niveau local – cela peut engendrer aussi de nouveaux conflits.

Ce sont là des problèmes complexes, qui touchent aux questions fondamentales de souveraineté, de gouvernance démocratique, de responsabilisation des entreprises et d'intégrité des personnes. En outre, de nombreuses transactions se font dans l'ombre ou dans le contexte d'États en faillite, qui n'ont pas la capacité de réglementer des activités, mues par le profit, mais qui alimentent les conflits. Les dispositions prises en matière d'exécution et de suivi des mesures de répression de ces activités, quand elles existent, manquent souvent de fermeté. Les chaînes d'approvisionnement ont souvent tellement de couches multiples qu'elles mettent en échec les efforts déployés pour plus de transparence. Même les activités licites peuvent avoir des conséquences inattendues ou malencontreuses.

Le monde des affaires lui-même a souvent tout intérêt à trouver des solutions. Après tout, les sociétés ont besoin d'un environnement stable pour procéder à leurs opérations avec un minimum de risques. Leur réputation, non seulement vis-à-vis du public mais aussi de leurs propres employés et de leurs actionnaires, ne dépend pas seulement du produit ou du service fourni, mais de la façon dont celui-ci est fourni. Et leurs intérêts, en fin de compte, ne sauraient désormais être distincts de certains des objectifs fondamentaux des Nations Unies : la paix, le

développement et l'équité. Autant de raisons puissantes pour que le monde des affaires prenne une part active au règlement de ces questions, sans attendre d'être sollicité.

Le Conseil de sécurité, pour sa part, s'est déjà penché sur nombre de ces questions. Il a imposé des sanctions ciblées. Il a appuyé le Processus de Kimberley qui, bien qu'étant une initiative à caractère volontaire, a permis de réduire le commerce de ce que l'on appelle les diamants des conflits. Il a mis en place des groupes d'experts chargés d'évaluer le rôle joué par l'économie politique dans le déclenchement ou le prolongement des conflits. Il a autorisé certaines missions de maintien de la paix à participer au suivi des sanctions économiques et des embargos sur les armes, et à appuyer les efforts déployés pour rétablir l'autorité nationale sur les ressources naturelles.

La présente séance se déroule dans le cadre de plusieurs initiatives d'importance. L'Organisation pour la coopération et le développement économiques a adopté des Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, dans l'espoir d'amener les entreprises a respecter les décisions du Conseil de sécurité et les conventions internationales. Une initiative menée par le Royaume-Uni vise à accroître la transparence de l'industrie d'extraction des matières premières. Certains États Membres ont formulé des principes volontaires concernant la sécurité et les droits de l'homme, qui visent à éviter des violations des droits de l'homme lorsque les prestations de sécurité et de protection sont confiées à des sociétés privées.

Enfin, mon Pacte mondial est conçu pour améliorer le civisme dans les relations d'affaires au niveau mondial. Un des résultats du dialogue mené à ce sujet est le « Business Guide to Conflict Impact Assessment and Risk Management » (guide à l'intention des entreprises sur les questions d'évaluation de l'impact des conflits et de gestion des risques). Les membres du Pacte envisagent également l'ajout éventuel d'un dixième principe, sur la corruption, aux neuf principes actuels sur les droits de l'homme, la réglementation du travail et l'environnement. Et ils examinent ce qui peut être fait, à leur niveau, pour favoriser la mise en oeuvre de la nouvelle Convention des Nations Unies contre la corruption. Nous avons tous besoin – que ce soient les gouvernements, les entreprises, les organisations non gouvernementales et les organisations intergouvernementales – d'apprendre à travailler de façon plus ouverte, au grand jour, dans la transparence. C'est indispensable si nous voulons rompre le cercle vicieux de la corruption et renforcer la confiance du public à l'égard de nos diverses institutions et entreprises.

Dans le cadre plus étroit de l'ONU, les membres savent probablement que je suis en train de mettre en place une enquête indépendante sur les allégations de fraude, de corruption et de mauvaise gestion faites au sujet du programme « pétrole contre nourriture » dont nous assurions la gestion. La transparence est la seule option, face à ces allégations, et c'est certainement la meilleure façon d'empêcher la corruption en premier lieu. Je pense que ce sera l'une des grandes leçons que nous devons tirer de cette affaire, quel que soit le résultat de l'enquête.

Toujours est-il que ces efforts et initiatives nous permettent tout juste d'aborder la question. Le moment est venu de transformer ces efforts spécifiques en une approche plus systématique, qui, à l'Organisation des Nations Unies, serait susceptible de promouvoir une plus grande coopération et une plus grande interaction entre les volets sécurité et développement. Cela nous donnerait des outils nous permettant de mieux comprendre et d'influer plus activement sur les incitations économiques et les motifs d'abstention qui sous-tendent la dynamique des conflits armés, et cela nous aiderait à faire en sorte que ces facteurs soient reflétés dans les efforts visant à prévenir les conflits, dans les accords de paix et dans les mandats délivrés aux opérations de maintien de la paix.

Avec ces objectifs à l'esprit, j'ai créé un groupe interinstitutions, présidé par le Département des affaires politiques, qui examine de près le substrat économique des conflits armés et qui formulera des recommandations sur les moyens d'améliorer la réaction du système des Nations Unies et des États Membres. J'exhorte le Conseil en particulier et les États Membres en général à accorder une plus grande attention à cette question et à avoir des relations plus dynamiques avec le secteur privé. Le Secrétariat apportera toute l'aide possible à cet égard.

Nous savons que cette question déchaîne les passions. Nous devons trouver un équilibre adéquat entre l'incitation et l'application forcée. À certains moments, l'indignation est la seule réaction appropriée. À d'autres, les appels au bien commun ne persuaderont personne, mais l'enjeu est si important que nous ne

pouvons pas risquer une situation où les parties concernées soient polarisées, se présentent mutuellement sous un jour diabolique et incapables d'engager un dialogue. Nous devons créer un espace où toutes les parties puissent se réunir pour trouver des solutions. J'espère que cette réunion contribuera à cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à M. James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale.

M. Wolfensohn (*parle en anglais*) : Je voudrais vous dire ma gratitude, Monsieur le Président, de m'avoir invité : c'est la deuxième fois dans l'histoire qu'un Président de la Banque mondiale est invité à assister à une séance du Conseil de sécurité. La première invitation nous a été adressée il y a quatre ans, lorsque nous nous étions réunis pour débattre de l'incidence du sida en tant que problème de sécurité. Quelque importante qu'ait été cette question et continue de l'être, je voudrais dire tout de suite que je suis ravi que le Conseil de sécurité aborde cette question à un moment où les interventions et le règlement des conflits en Iraq et en Afghanistan, sur le plan politique, préoccupent avant tout les esprits.

Je suis particulièrement heureux d'être ici car notre institution a le sentiment que la question de la prévention des conflits, du règlement des conflits et de la reconstruction après les conflits – qui fait le sujet de notre débat d'aujourd'hui – devrait être abordée du point de vue des causes de conflit et des méthodes de rétablissement de la paix, dont certaines ont déjà été évoquées par le Secrétaire général. Nous avons pour l'essentiel l'idée assez intuitive et relativement simple que lorsqu'une personne a un emploi et de l'espoir, elle risque beaucoup moins de sortir pour tirer sur n'importe qui. C'est une idée relativement simple, mais je suis heureux de dire que nous avons fait des études pour étayer cette évidence, et je peux citer celles de mes collègues au sein de l'institution, montrant clairement que

> « nos recherches donnent à penser que l'absence de perspectives économiques et la concurrence qui en résulte pour des ressources limitées, plutôt que des questions d'ordre ethnique, politique et idéologique, sont la cause profonde de la plupart des conflits des 30 dernières années ».

À la lumière de ma propre expérience depuis que je suis à la Banque – qu'il s'agisse de l'Iraq, de l'Afghanistan, de la Cisjordanie, de Gaza, du Yémen, de Timor-Leste, du Kosovo ou de la Bosnie-Herzégovine – j'ai constaté que dans tous les endroits qui ont connu des tensions, et souvent des conflits, nous sommes intervenus et la première chose qu'il convient de considérer après avoir rétabli un minimum de paix et réglé les problèmes sociaux essentiels d'éducation, de santé et d'infrastructure, c'est la manière d'instaurer un cadre propice à la création d'entreprises.

Je voudrais dire que nous avons accordé beaucoup d'attention aux investissements internationaux. Je suis particulièrement fier que M. von Pierer soit présent à cette réunion, au vu du travail qu'a réalisé son entreprise à l'échelle mondiale. Cependant, l'investissements international n'est que le quart de l'investissement national et, quand on discute d'affaires, il faut songer à créer un cadre qui soit de nature à encourager l'investissement local, afin que les petites et moyennes entreprises et l'esprit d'entreprise puissent réellement fleurir. Ces aspects ont été largement abordés dans l'étude récente faite par MM. Paul Martin et Ernesto Zedillo, suite à une demande du Secrétaire général.

Nous croyons donc essentiellement que, s'agissant de la première question relative à la prévention des conflits, il convient tout d'abord d'avoir une économie en expansion, à laquelle participe la population. Nous avons conduit une étude portant sur 60 000 pauvres vivant dans 60 pays et, une fois encore, nous sommes parvenus à une conclusion à laquelle nous aurions pu aboutir intuitivement : les pauvres, comme les riches, souhaitent vivre dans la paix, au sein de leur communauté. Ils ne veulent pas de charité, mais des possibilités. Ils veulent que leurs femmes ne soient pas battues et ils veulent un espoir pour leurs enfants.

Dans le monde d'aujourd'hui où 2,8 milliards d'humains sur 6 milliards ont moins de 25 ans et où 1,5 milliard ont moins de 15 ans – alors que le monde en développement comptera 2 milliards d'habitants de plus dans les 25 prochaines années – la principale tâche, comme l'a déclaré le Secrétaire général, est de déterminer la façon de donner aux jeunes des possibilités de travail. En l'absence de travail, ils connaîtront la frustration. Ils ne chercheront pas d'instinct à susciter une guerre immédiate, mais ils subiront des influences de l'extérieur, exercées par des individus malveillants qui se cacheront parmi eux ou se serviront d'eux à des fins illicites ou offensives.

Ainsi, au sein de notre institution, nous consacrons énormément de temps à essayer de répondre aux besoins de ces 60 000 personnes et d'autres se trouvant dans une situation comparable. Ce besoin est très simple : comment leur donner la possibilité de travailler dans un climat équitable? Nous revenons à nombre des questions posées par le Secrétaire général sur le plan du cadre juridique susceptible d'être créé, en protégeant les droits, en luttant contre la corruption et en donnant à chacun la possibilité de vivre dans un climat stable. C'est ce que les habitants des pays en développement nous disent qu'ils veulent, et ce n'est pas surprenant. L'étude a certes été utile, mais probablement non nécessaire sur le plan d'une réflexion intuitive.

Nous avons néanmoins effectué ce travail et nous avons prouvé de toutes les manières possibles que donner de l'espoir est la meilleure façon de prévenir un conflit. Donner à chacun un investissement dans sa propre vie, la possibilité de réfléchir sur l'avenir de ses enfants et offrir des possibilités à ces derniers est la meilleure façon de les empêcher de susciter des conflits. Par conséquent, lorsqu'on évoque au Conseil de sécurité la question de la prévention des conflits, il est également essentiel de songer tout simplement à donner à chacun du travail et des possibilités. C'est la raison pour laquelle j'estime que ce sujet est vraiment important au sein de cet organe, car nous consacrons chaque année 900 milliards de dollars à la défense et 50 milliards, ou un peu plus, au développement. Il me semble que si nous consacrions 900 milliards de dollars au développement et si nous donnions à chacun la possibilité d'avoir un emploi, nous n'aurions probablement pas besoin de plus de 50 milliards pour la défense. Ce conseil se transformait alors en Conseil économique et social, et il serait beaucoup plus plaisant et moins tragique d'avoir en face de soi l'espoir plutôt que des crises. Voilà pourquoi je pense, Monsieur le Président, que le sujet que vous avez retenu aujourd'hui est très important.

S'agissant du règlement des conflits et de la consolidation de la paix, parmi tous les cas de figure que j'ai mentionnés se trouvent des exemples où nous avons, souvent avec le concours du Programme des nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes, aidé, en tant que mission principale dans l'instauration de la paix, à relancer les activités dans un cadre juridique approprié qui protège les droits et qui soit respectueux de l'environnement.

Tout ceci est absolument cohérent et conforme aux Objectifs du Millénaire pour le développement fixés en 2000, que nous, le Secrétaire général et d'autres, cherchons à atteindre et qui énoncent ce que nous devons faire pour l'avènement d'un monde pacifique et juste. Tous les chefs de gouvernement se sont réunis au Sommet du Millénaire et ont affirmé la nécessité de s'attaquer au problème de la pauvreté. Ils n'étaient pas venus au Sommet avec des objectifs relatifs aux plafonds des dépenses militaires. Ils ont dit : les objectifs sont humains. Mettons les gens au travail, réduisons la pauvreté, favorisons la croissance et donnons aux personnes une raison d'espérer et d'investir dans leurs propres vies.

Ce qui n'a rien d'étonnant, c'est que ce que nous faisons, avant et après les conflits, c'est nous efforcer de créer les conditions dans lesquelles les entreprises – les investissements locaux et internationaux – peuvent prospérer. C'est pourquoi le sujet que vous avez choisi, Monsieur le Président, est admirable. La solution n'est pas simple. Il ne suffit pas d'ouvrir la porte à l'investissement. Il faut le faire dans le cadre d'un système juridique, et des capacités de l'État, mettre en place des systèmes financiers transparents et lutter contre la corruption – questions qui ont toutes été soulevées à Monterrey au Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable et par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Je vous rends hommage, Monsieur le Président, pour avoir inscrit cette question à l'ordre du jour du Conseil. Nous, à la Banque, sommes fiers de travailler avec les organismes des Nations Unies sur cette question. Il est gratifiant de réfléchir aux questions liées aux conflits à la lumière de l'examen des causes des conflits. La cause principale des conflits est le désespoir, et l'espoir peut être suscité grâce à la création d'entreprises et d'emplois.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wolfensohn des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au Président-Directeur général de Siemens, M. Heinrich von Pierer.

M. von Pierer (*parle en anglais*) : C'est un grand et insigne honneur d'être ici aujourd'hui et d'avoir le privilège de prendre la parole devant vous. Je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée et de la possibilité mémorable de me joindre à vous dans cette

salle légendaire que je ne connaissais jusqu'ici qu'en tant que visiteur curieux.

J'ai été invité à dire quelques mots sur le rôle du monde de l'entreprise dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits. C'est une tâche difficile qu'à Siemens, nous connaissons bien. Après 157 années d'activités dans le monde, nous avons acquis une vaste expérience en travaillant dans diverses situations de crise.

Je voudrais traiter de trois sujets aujourd'hui. Premièrement, je ferai certaines observations concrètes sur deux zones de conflit qui retiennent actuellement l'attention du public : l'Afghanistan et l'Iraq. Deuxièmement, quels sont les besoins les plus urgents dans le processus de relèvement après un conflit? Troisièmement, qu'est-ce qui peut être fait à long terme pour assurer la stabilité et éviter l'émergence des conflits ou tout au moins réduire leur intensité?

Premièrement, s'agissant de l'Afghanistan, il y a moins de deux semaines, j'ai rencontré le Président Karzaï lors de son séjour à Berlin durant la Conférence internationale sur l'Afghanistan. Nos entretiens ont porté sur la reconstruction de son pays. À sa demande, nous avons visité ensemble l'une de nos usines berlinoises, la même usine, en fait, que le roi Amanullah d'Afghanistan avait visitée lors de son voyage en Allemagne en 1928. Ceci montre que nous avons de nombreuses années d'expérience en Afghanistan, tout comme dans la plupart des pays du monde.

Notre présence en Afghanistan a été interrompue par la guerre. Mais dès qu'elle a pris fin, nous avons pris des mesures très spécifiques pour redémarrer nos activités et aider au relèvement du pays. Avant tout, nous voulions rouvrir notre bureau le plus rapidement possible. Nous recherchions un ressortissant afghan hautement qualifié pour relancer nos activités et nous avons trouvé l'homme qu'il fallait au sein de notre propre entreprise. C'est un homme parlant couramment pashto, farsi, allemand et anglais et qui souhaitait ardemment contribuer à la renaissance de son pays. Nous avons agi rapidement et rouvert notre bureau à Kaboul en février 2003.

Deuxièmement, parallèlement au lancement de nos opérations, nous avons analysé d'un oeil critique les besoins les plus pressants en matière d'infrastructure dans le pays. À notre avis, les priorités essentielles étaient de rétablir l'alimentation en électricité, de réparer le réseau de distribution d'eau à Kaboul et de remettre sur pied le réseau de communications.

Troisièmement, nous étions déjà sur le terrain quand nous avons reçu les premières commandes dans ces secteurs. Un projet, par exemple, a consisté à remettre en état deux centrales hydroélectriques que nous avions construites il y a plus de 50 ans. Nous avons simplement sorti de nos archives le plan de construction original et avons pu nous mettre au travail sur-le-champ. Un autre projet à été de remettre en marche le réseau de distribution d'eau à Kaboul. Je signale que nous avons formé un grand nombre d'Afghans pour ces tâches spécifiques dans nos installations au Pakistan et en Inde, et nous n'avons formé qu'un petit nombre de personnes en Allemagne.

Le quatrième facteur que nous avons pris en considération est l'aspect social qui est toujours important pour le succès de toute action. Nous aidons à éduquer les populations. Nous appuyons l'initiative « Retour à l'école » de l'UNICEF en tant qu'investissement important dans l'avenir du pays en mettant l'accent sur les petites filles pour veiller à ce qu'elles suivent aussi un enseignement de base. Je sais que ces efforts ne sont qu'un début mais ils sont tangibles. C'est important et cela compte.

S'agissant de l'Iraq, nous voudrions poursuivre la même stratégie de base et aider à remettre en état, par exemple, la capacité de production d'électricité ainsi que les réseaux électrique et de communications du pays. Nous voudrions également établir des installations locales, mais comme chacun sait, la situation est extrêmement difficile en ce moment. En dépit des risques en matière de sécurité, nous avons, toutefois, déjà commencé à participer au lancement de deux projets concrets – l'un consiste à la mise en place d'un réseau de téléphone mobile dans le nord de l'Iraq et l'autre à reconstruire une centrale électrique. Nous partageons tous l'espoir que la reconstruction de l'Iraq puisse être accélérée le plus rapidement possible.

À l'évidence, chaque pays et chaque situation est unique en son genre et il n'existe pas de solution miracle pour toutes les situations envisagées au lendemain d'un conflit. Il faut analyser chaque situation et adapter la réponse. De façon générale, je voudrais dire qu'il y a cinq facteurs fondamentaux qui revêtent une importance cruciale : la sécurité, des

infrastructures, le financement, la planification au lendemain des conflits, et la réalisation de progrès tangibles.

Le facteur premier et dominant, la sécurité, est évident. C'est un problème chronique dans de nombreuses régions, mais depuis le 11 septembre 2001, nous savons également que la violence peut frapper n'importe où et à n'importe quel moment. Il n'y a plus de zone de sécurité dans le monde et c'est un fait avec lequel il nous faut vivre. Mais il est clair maintenant que, pour que le monde de l'entreprise opère, il faut un niveau raisonnable de sécurité et un contrôle de l'État suffisant pour créer les conditions élémentaires de sécurité publique. Les facteurs de risque doivent d'être réduits à un niveau raisonnable – peut-être pas au niveau zéro, mais à un niveau acceptable.

Dans les régions critiques, les entreprises suivent les règles élémentaires – par exemple, une forte dépendance à l'égard du personnel local qui connaît le mieux le pays, la culture et les conditions locales. Quelques expatriés sont aussi nécessaires pour donner une impulsion au processus. Notre principe dans de tels cas est de n'envoyer des employés que sur la base du volontariat.

Ces personnes sont soigneusement sélectionnées, en prenant en compte tous les facteurs religieux, ethniques et culturels, et elles ne viennent pas nécessairement d'Allemagne. Une étroite coopération avec les autorités locales est essentielle pour assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises. Avant tout, il faut un solide bon sens, de la prudence et de la circonspection, mais aussi du courage. Malheureusement, il arrive que ces règles ne soient pas suffisantes. Si les risques sont trop grands, nous devons parfois nous retirer, mais – je précise – seulement pour le temps nécessaire, car notre philosophie fondamentale peut se résumer ainsi : « Nous sommes là pour y rester ».

Pour résumer mon premier message, je dirais que les autorités locales ou les administrations provisoires doivent assurer le minimum de sécurité nécessaire, et les entreprises doivent tirer parti de l'expérience de ceux qui connaissent le mieux le pays.

Le deuxième facteur est l'infrastructure. Rien ne peut fonctionner sans eau, sans électricité, sans nourriture, sans denrées alimentaires, sans transport et systèmes de communication, particulièrement dans les villes. Une des premières priorités doit donc être de reconstruire et de sécuriser ces services, afin de rétablir une autorité fonctionnelle, répondre aux besoins essentiels de la population et créer les fondements de la reconstruction de l'économie et de la société. Mon deuxième message est donc de commencer dès que possible à réparer et renouveler l'infrastructure de base.

Le troisième facteur est le financement, car tout programme de reconstruction est tributaire de l'obtention de fonds. Pour cela, le secteur privé doit disposer de partenaires – des organisations internationales telles que la Banque Mondiale, des partenaires bilatéraux, des agences de développement, des gouvernements et des autorités locales. Les entreprises ne peuvent pas porter le fardeau financier de la reconstruction, ou ne peuvent en assumer qu'une partie limitée. Comme nous le savons tous, le processus d'obtention de moyens de financement peut s'avérer long, complexe et parfois frustrant. Mais, dans les situations d'après conflit, le déblocage rapide de fonds est indispensable au rétablissement d'une société viable. Par conséquent, mon troisième message est que des instruments de financement tels que des garanties et des partenariats entre secteur public et secteur privé doivent être mis sur pied le plus rapidement possible. Rien n'est plus périlleux pour le processus de consolidation de la paix qu'une absence d'action.

Le quatrième facteur est la planification de l'après-conflit, avant tout menée en temps utile. Si cela est le moins du monde possible, les plans pour l'après-conflit doivent être élaborés en même temps que les stratégies militaires ou de résolution des conflits. Il doit y avoir une transition rapide et sans heurt.

Nous devons faire preuve de réalisme. Cela signifie que nous ne pouvons pas toujours nous attendre à ce que toutes les procédures prennent la forme que nous connaissons et à laquelle nous sommes habitués. Je pense par exemple au processus d'appel d'offres. Des situations extraordinaires appellent des solutions extraordinaires, et exigent souvent des décisions rapides et simples. Nous devons accepter que cette façon de procéder est parfois plus efficace que ne le serait le strict respect des règles habituelles, parce que le facteur temps est crucial. Mon quatrième message est donc de planifier autant que possible à l'avance, mais de ne pas perdre un temps précieux sur des situations uniques en faisant appel à des solutions trop complexes, trop bureaucratiques et qui prennent trop de temps.

Aucun des quatre facteurs que j'ai cités ne saurait être efficace sans le cinquième, à savoir des progrès visibles. La population doit voir par elle-même les progrès en cours. Chacun doit pouvoir se dire que sa propre vie s'améliore, qu'il lui est possible de recommencer à subvenir aux besoins de sa famille, non par des activités illicites mais dans le cadre d'un nouvel ordre social. C'est là une condition essentielle pour regagner la confiance de la population et assurer la stabilité sociale à long terme. Mon cinquième message est donc que nous devons donner un avenir à la population, un avenir qui doit rapidement être tangible.

Ceci m'amène au dernier point que je vais aborder aujourd'hui : comment faire pour assurer la stabilité sur le long terme? Une des principales sources des conflits est l'absence d'espoir, ou le sentiment d'être exclu d'une prospérité croissante et des bienfaits de la mondialisation, ou encore d'être débordé par un processus sur lequel on ne peut influer. Ces craintes et cette vision désespérée des choses aboutissent à la désolation et à l'anarchie. Ceux qui n'ont rien à perdre deviennent imprévisibles et capables des pires actes. Nous devons aller à l'encontre de ces tendances en donnant aux individus de l'espoir et une issue hors de leur situation – et ce, non pas brièvement mais de façon durable. J'aimerais vous donner trois exemples de ce qui peut et doit être fait.

Mon premier exemple concerne l'éducation. Nous devons construire des écoles, éduquer les enfants et fournir une formation professionnelle aux jeunes. En éduquant les enfants, nous leur ouvrons l'avenir, un avenir fait de prospérité croissante, un avenir sans violence et sans agression. Comme l'a dit le Président de la Banque mondiale, « Chacun veut de l'espoir pour ses enfants. » Un beau proverbe asiatique l'exprime très bien : « Une génération plante les arbres. La suivante profite de l'ombre. » L'éducation pour la prospérité et la paix pourrait faire l'objet d'un large programme de partenariat entre secteur public et secteur privé.

Mon prochain exemple concerne la santé. Un service public de base est une nécessité, même dans les pays qui comprennent des communautés isolées. Il existe des solutions telles que la télémédecine qui permettent d'offrir des consultations médicales de meilleure qualité. C'est une façon concrète et efficace d'amener au tiers-monde une partie du premier monde.

Le troisième exemple concerne le transfert de connaissances et de technologie. C'est une étape clef pour intégrer l'économie locale dans le monde et former les individus à s'aider eux-mêmes. Ceci peut se faire en parallèle à des investissements locaux par des acteurs mondiaux, car c'est ainsi que se constituent des réseaux de partenaires commerciaux et de fournisseurs au niveau local, et que fonctionne la création d'emplois. Nous avons suivi une approche de ce type il y a quelques années sous l'égide de M. Shimon Pérès. Nous avons créé une coentreprise dans le domaine informatique réunissant des entrepreneurs palestiniens et israéliens à Ramallah, en Cisjordanie. Ce projet me tenait tellement à coeur que j'ai participé en personne à la cérémonie d'inauguration à Ramallah. C'était un moment émouvant, comme vous pouvez l'imaginer. Le projet a bien fonctionné et a offert un avenir à de nombreuses personnes. Il a connu une croissance rapide jusqu'à son interruption tragique par la reprise des hostilités. Mais cette idée, comme de très nombreuses autres idées semblables, peut donner des résultats, j'en suis convaincu.

Ces exemples montrent que les programmes d'aide au développement peuvent et doivent faire bien plus que lutter contre la pauvreté. Ils doivent aussi se concentrer sur des solutions permettant d'assurer des bienfaits et une stabilité à long terme, et ils peuvent être gérés par des partenariats entre secteur public et secteur privé. Une fois encore, l'essentiel est, à mon sens, l'éducation, l'éducation, l'éducation.

Les entreprises à elles seules ne peuvent pas changer le monde, mais, en collaboration avec des partenaires publics, elles peuvent apporter des contributions décisives à la lutte contre la violence, contre l'anarchie et contre le terrorisme, et en faveur de la civilisation, de la liberté et de la prospérité. Je suis pleinement d'accord avec le Secrétaire général, qui a dit il y a quelques minutes que les bilans finals ne peuvent pas être séparés de quelques-uns des objectifs clefs de l'humanité, à savoir la paix, le développement et l'équité. Nous avons certains projets en chantier et nous sommes prêts à faire beaucoup plus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Marjatta Rasi, Présidente du Conseil économique et social.

Mme Rasi (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'adresser à vous aujourd'hui en ma qualité de Présidente du Conseil économique et social et de parler

du rôle du monde de l'entreprise dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits. Je tiens aussi à vous remercier de m'avoir invitée à participer à cette importante séance.

J'aimerais tout d'abord faire référence au récent rapport de la Commission du secteur privé et du développement intitulé « Libérer la capacité d'entreprendre : mettre le monde de l'entreprise au service des pauvres ». Ce rapport reconnaît l'importance du secteur privé dans de nombreux domaines de la vie économique et sociale, y compris dans l'allégement de la pauvreté. Dans l'ensemble, ce rapport souligne la contribution du secteur privé à la croissance économique durable.

Je suis fermement convaincue qu'une croissance économique durable est l'une des clefs de la prévention des conflits. À cet égard, nous devons constamment nous efforcer de mieux mobiliser le système des Nations Unies tout entier. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et d'autres organes doivent tous jouer un rôle dans la prévention des conflits. Il faudrait combler les lacunes d'ordre institutionnel et veiller à ce que les tâches entre les organes des Nations Unies soient réparties de façon que chacun examine davantage la situation dans les pays en crise en fonction de ses domaines de compétence.

Nous avons également besoin d'une analyse plus approfondie des diverses causes des conflits, qu'elles soient politiques, économiques, sociales ou culturelles. Si les conflits et la violence ont de multiples origines, les facteurs économiques occupent souvent une place décisive. Il est primordial de surmonter la vulnérabilité et l'insécurité économiques si l'on veut prévenir un conflit violent. La détérioration de l'environnement contribue probablement elle aussi à l'éruption des troubles sociaux et à l'éclatement des conflits.

Les causes de la pauvreté et les moyens de la prévenir sont dans une large mesure les mêmes que face à la violence ouverte et aux complexes situations d'urgence humanitaire. On distingue prévention à court terme et prévention à long terme. Les activités de prévention à long terme consistent à engendrer une mutation structurelle et institutionnelle, à renforcer les capacités et à stimuler le développement économique et politique. Les mesures de prévention à court terme sont généralement d'ordre politique et militaire, mais peuvent aussi être prises dans les domaines du développement et de l'humanitaire en vue de réduire les risques de conflit.

Aujourd'hui, il est généralement admis que le secteur privé a un rôle essentiel à jouer dans le renforcement du bien-être économique et social. On commence aussi à comprendre que le secteur privé doit être associé, en tant qu'acteur à part entière, aux débats relatifs à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et au redressement après un conflit dans les sociétés fragiles et vulnérables. Nous avons besoin de partenariats et de stratégies multipartites qui impliquent les États, la société civile et les entreprises. Il convient de noter qu'en 2001 les ministres du développement des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont encouragé l'établissement de partenariats avec les entreprises, nationales et internationales, afin de leur apprendre à assumer leurs responsabilités sociales, à éviter d'alimenter les forces négatives d'un conflit et à contribuer dans les domaines économique et social à la prévention de la violence.

Dans un esprit de responsabilité sociale et de civisme, le secteur privé doit s'employer, même dans un climat d'incertitude, à prévenir et à atténuer les conflits. À ce titre, la ligne d'action suivie par les entreprises privées durant les conflits, l'éthique sous-jacente, et la prise en compte des droits de l'homme sont importantes.

Aujourd'hui, un conflit résulte trop souvent d'une lutte autour de l'exploitation des ressources naturelles. Le secteur privé entretient l'instabilité et les conflits dès lors qu'il finance des groupes armés en échange de richesses naturelles : diamants, or et bois. À cet égard, la résolution 1306 (2000) du Conseil de sécurité, qui interdit l'importation de diamants bruts en provenance de la Sierra Leone, a posé un jalon important en reconnaissant le rôle du secteur privé dans les conflits. Précisons également que certains secteurs d'activité ont entrepris de s'autoréglementer, avec plus ou moins de succès.

La consolidation de la paix exige un apport économique considérable et la participation des investisseurs. La plus grande gageure consiste à reconstruire les économies de telle façon que les fruits de la reprise soient répartis aussi largement que possible au sein de la société. Pour créer des conditions de vaste reprise aussi favorables, il importe d'oeuvrer

activement à l'édification des institutions. Encourager le secteur privé à stimuler le développement local, à créer des emplois et à mettre en place une infrastructure sociale de base peut permettre, sur le long terme, de favoriser la stabilité sociale et la quête des moyens d'existence à l'échelon local.

Cependant, il n'est pas possible d'obliger les entreprises privées à investir dans les régions sortant d'un conflit. Il est donc important d'instaurer des conditions permettant d'attirer les entreprises privées et de favoriser ainsi la stabilité sociale. Le secteur privé peut y contribuer de façon notable en offrant des emplois pendant et après les processus de désarmement, démobilisation et réinsertion. Les sociétés privées sont également capables d'étayer les programmes de développement social qui visent à élargir le développement et à prévenir les conflits. Les acteurs dont la participation est essentielle au processus de consolidation de la paix sont les entreprises locales, dans la mesure où elles ont véritablement intérêt à la paix et la stabilité.

Un examen plus concret s'impose de l'économie politique associée aux conflits violents, tout comme une identification plus précise des domaines d'investissement sensibles à l'effet des conflits. Nous devons favoriser la transparence des revenus de l'exploitation des ressources naturelles et celle des industries extractives, aider à renforcer l'état de droit et à en imposer l'application effective, lutter contre la corruption, promouvoir la diversification économique, encourager le développement des entreprises locales et réduire leur vulnérabilité aux fluctuations brutales des prix.

Le retour à une activité économique normale est fortement ralenti tant qu'il n'y a pas de banque centrale ou que les banques commerciales et les compagnies d'assurance n'ont pas repris leur activité. Il est également essentiel que puissent redémarrer l'octroi de fonds de roulement par les banques, l'investissement fixe et la reconstruction des logements. Avant l'apparition de violences de grande envergure, les systèmes financiers sont bien souvent incapables de faire face à leurs obligations. La participation de tous les acteurs économiques est vitale, tandis qu'il est nécessaire de mettre en place les fonctions de base.

Ces dernières années, le Conseil économique et social prend une part de plus en plus active à la mise en place des moyens de porter secours aux pays sortant d'un conflit et, partant, de les aider à éviter une dégradation des conditions de vie. Le Conseil continue de lutter contre les causes des conflits par l'ensemble de ses activités. Durant la session de fond de cette année, le Conseil concentrera son attention sur les pays les moins avancés. Dans le cadre des préparatifs de la session, nous sommes intéressés aussi aux pays qui sortent d'un conflit. Leurs expériences montrent que le secteur privé représente un important partenaire du développement avec le soutien, le cas échéant, de la communauté internationale s'agissant de soutenir les efforts en faveur du redressement.

Je constate avec plaisir que le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité ont entamé une collaboration en la matière. Mais l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social peuvent accomplir bien davantage s'ils s'emploient à mettre au point, ensemble, de vastes moyens d'intervention rapide à l'intention des pays où règne une situation particulière, exigeant une action prompte, vaste et durable. Nous devons également concevoir ensemble une ligne d'action pour un horizon assez lointain en faveur du développement durable et de la prévention des conflits.

Nous sommes convaincus que la création du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement aidera l'Organisation à engager des réformes qui lui permettront de relever avec une plus grande rapidité et une plus grande souplesse les défis du XXIe siècle. Le Conseil économique et social est prêt à assumer le rôle qui lui revient en vue de renforcer l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine stratégique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur Kumalo, Président du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit, créé par le Conseil économique et social.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je vous remercie de m'offrir l'occasion d'intervenir devant le Conseil pour parler du rôle des entreprises dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits.

Le présent débat sur le rôle des entreprises dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la

consolidation de la paix après les conflits est depuis longtemps nécessaire. Comme les membres le savent, mon pays, l'Afrique du Sud, célèbre ce mois-ci ses 10 ans de liberté. Parmi les nombreux facteurs clefs qui nous ont permis de remporter cette lutte pour la liberté figure le rôle des entreprises, aussi bien locales qu'internationales, qui ont assumé leurs responsabilités économiques et sociales en Afrique du Sud. Certaines entreprises ont commencé par embaucher du personnel noir et blanc travaillant côte à côte, occupant les mêmes fonctions, et contribuant ainsi à aplanir les divisions raciales, sociales, ethniques, politiques, économiques et régionales dans notre pays. D'autres entreprises ont fourni des ressources à des organisations communautaires qui ont contribué à créer des conditions sociales permettant à la population de vivre et de travailler dans des relations de bon voisinage. Avant que le processus de négociation politique n'ait abouti à une solution politique, le peuple sud-africain avait appris qu'il était possible de vivre ensemble dans la paix, et certaines des entreprises étaient prêtes à entreprendre un programme de reconstruction et de développement visant à mettre en place une société démocratique.

Il est désormais généralement accepté qu'il y a un lien inéluctable entre paix et développement, notamment le développement économique. Sans paix, il ne saurait y avoir de développement durable, antidote important au conflit. On s'accorde en outre à dire que le rôle du secteur privé est crucial pour le développement économique.

Néanmoins, dans une situation de conflit ou même en phase de reconstruction après un conflit, le secteur privé est relégué au second rang alors que la communauté internationale et les donateurs assument la principale responsabilité dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Ce n'est qu'une fois que la paix est instaurée que le secteur privé peut contribuer à créer les conditions propices à la croissance et à la prospérité.

La difficulté a toujours été de définir le rôle du secteur privé dans ce processus. Cela est d'autant plus difficile que le secteur privé ne se limite pas seulement à la grande majorité des entreprises qui jouent un rôle positif en contribuant à la paix et au développement. Les entreprises qui font le commerce des diamants en Sierra Leone et en République démocratique du Congo font également partie du secteur privé, même si elles y jouent un rôle négatif. Les individus qui participent au secteur informel de la vente de menus objets et de fruits font également partie du secteur privé, même s'ils ne payent pas d'impôts. Mais aux fins du présent débat, nous nous limiterons à ce que l'on pourrait appeler les « entreprises normales », celles qui font une différence dans la vie des pays qui émergent d'un conflit.

Il est donc clair que le secteur privé ne peut, à lui seul, remplacer la communauté internationale et les partenaires de développement s'agissant de faire face aux questions de prévention des conflits, de maintien de la paix et de reconstruction après un conflit. Néanmoins, le secteur privé a un rôle décisif à jouer, à condition que ce dernier soit bien conçu et compris.

Je voudrais vous faire part des expériences que nous avons amassées en Guinée-Bissau et au Burundi en tant que membres du Comité consultatif spécial du Conseil économique et social pour les pays africains sortant d'un conflit.

Dans ces deux pays, l'éclatement du conflit a chassé le secteur privé international. Les entreprises locales n'ont quant à elles pas eu la possibilité de quitter leur pays et ont été contraintes de trouver des moyens de continuer de fonctionner dans des conditions difficiles. Les propriétaires d'entreprises locales ont fait face à un effondrement de l'infrastructure économique, à un accès restreint au crédit, pour autant qu'il y en ait jamais eu, à la détérioration des moyens de transport, la disparition des systèmes d'approvisionnement en énergie et autres dysfonctionnements de la production résultant du conflit. En fin de compte, beaucoup de ces entreprises se sont vues contraintes de fermer leurs portes, tandis que d'autres survivaient à peine.

Néanmoins, l'apparition d'un conflit n'a pas empêché les gouvernements d'exiger des contrats pour la fourniture de biens et services auprès des entreprises locales, même pendant le conflit. N'étant pas en mesure de tenir les engagements auxquels ils avaient souscrit en signant ces contrats, ces gouvernements ont accumulé des arriérés substantiels dont ils sont redevables au secteur privé local. Alors que ces pays commencent à sortir du conflit, l'une des grandes priorités des nouveaux gouvernements est de recevoir une assistance pour régler leurs dettes envers les entreprises locales. La communauté internationale doit trouver un moyen d'aider les nouveaux gouvernements à s'acquitter de leurs obligations afin d'éviter des

faillites généralisées, ce qui entraînerait des pertes d'emploi et un ralentissement de l'activité économique dans ces pays sortant d'un conflit.

En réglant l'encours de leurs dettes envers les entreprises locales, les gouvernements réinjectent dans l'économie des sommes d'argent très attendues. Cela permet au secteur privé d'avoir accès à des capitaux dont il a désespérément besoin, ce qui lui donne les moyens de s'élargir et de profiter des nouvelles perspectives créées par le retour à la paix et à la stabilité. Souvent, ce sont les entreprises locales qui offrent des opportunités d'emploi aux combattants démobilisés, qui sont obligés de désarmer dans le cadre de la reconstruction et du règlement d'après conflit. Le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la réinstallation ou le rapatriement ont besoin, pour réussir, d'une économie locale forte et soutenue capable d'absorber les combattants démobilisés.

En outre, dans un pays qui sort d'un conflit, la santé du secteur privé local constitue un attrait et un préalable pour obtenir la participation des investissements du secteur privé international. En termes plus clairs, les entreprises étrangères hésitent à s'installer dans des pays où les entreprises privées locales n'investissent pas leurs propres fonds. Le partenariat entre les entreprises locales et internationales est un élément essentiel au renforcement de la confiance dans un pays sortant d'un conflit. Il contribue au succès de la reconstruction d'après conflit et du développement en devenant un moteur de la croissance économique.

Enfin, la communauté internationale est l'atout le plus important s'agissant de créer l'environnement politique dans lequel le secteur privé peut fonctionner. Les entreprises sont motivées par leur marge bénéficiaire; elles ont donc besoin de paix et de stabilité pour fonctionner. La meilleure façon d'y parvenir est d'obtenir un engagement clair de la communauté internationale en faveur du maintien de la paix et du déploiement de Casques bleus dans les situations de conflit.

Les encouragements bilatéraux et multilatéraux tels que les garanties d'investissement et les politiques de prêt pourraient jouer un rôle dans la relance de l'activité économique. Toutefois, ces actions et instruments doivent répondre aux tâches redoutables propres à chaque situation. Dans le cas de la Guinée-Bissau et du Burundi, comme l'ont déclaré des représentants du secteur privé que nous avons rencontrés dans ces deux pays, la priorité est clairement d'obtenir de la communauté internationale qu'elle apporte un appui budgétaire aux deux gouvernements afin que les institutions étatiques puissent payer leurs arriérés aux sociétés privées aux termes des contrats signés avec elles durant le conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole aux membres du Conseil.

M. Benmehidi (Algérie) : Je voudrais tout d'abord remercier la délégation allemande pour avoir proposé au débat ce thème dont l'importance n'est pas à démontrer pour les travaux du Conseil de sécurité. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue au Président de la Banque mondiale et au Président de Siemens et les remercier pour leur présentation.

L'examen par le Conseil de sécurité du rôle du monde de l'entreprise dans la prévention des conflits, le maintien et la consolidation de la paix au lendemain même de l'examen par l'Assemblée générale du rapport final du Processus de Kimberley illustre l'importance qu'attachent notre Organisation et ses organes principaux à cette question.

Le Processus de Kimberley est une contribution importante au maintien de la paix et de la sécurité internationale et une avancée morale dont il convient de se féliciter. Ses éléments essentiels sont l'autorégulation à laquelle s'astreint l'industrie du diamant et l'esprit de partenariat avec lequel elle a accueilli l'initiative des pays producteurs pour combattre le commerce illicite des diamants, les diamants du sang, dont le rôle a été établi dans l'alimentation de plusieurs conflits. À travers le Processus de Kimberley, c'est la concrétisation de l'esprit du Pacte mondial que le Secrétaire général a proposé à la communauté des affaires que ma délégation voudrait saluer.

Il est largement admis aujourd'hui que les pratiques des entreprises multinationales ou de taille plus modeste ont eu souvent, dans les zones de conflit, un impact considérable sur le respect des droits de l'homme et sur la rupture de la paix en fonction de leurs liens avec des gouvernements ou des groupes sociaux qui leur sont opposés. Mais ce débat a eu sa part d'attention par le passé et je voudrais davantage me concentrer sur le rôle présent des entreprises dans les situations de consolidation de la paix après les conflits au cours de laquelle les causes à l'origine du

déclenchement du conflit restent généralement présentes et demandent à être traitées au plus vite, aux plans économique et social notamment, si l'on veut asseoir une paix durable.

L'observation des pays émergeant de conflits montre que c'est à l'issue de la phase de reconstruction d'urgence, limitée généralement aux besoins humanitaires les plus urgents et à la mise en place assistée des institutions et du dispositif législatif et normatif indispensables à la sécurité juridique et à un climat propice à l'investissement, que la communauté internationale se trouve confrontée à l'absence d'investissements dans des proportions significatives, seuls à même d'emmener une croissance soutenue et durable qui reste la meilleure garantie pour une paix durable.

S'agit-il, en somme, pour les entreprises de se tenir à l'écart des efforts de relèvement de l'économie menés par les gouvernements concernés avec l'assistance de l'ONU et des institutions multilatérales de financement par la mise en place des conditions et la réhabilitation de l'infrastructure ou bien doivent-elles y prendre part conformément au principe de la responsabilité sociale des entreprises auquel elles adhèrent de plus en plus?

L'évolution postconflit dans bon nombre de situations dont le Conseil de sécurité est saisi, en Afrique notamment, milite manifestement pour une implication plus précoce des entreprises. En effet les risques de l'attentisme ont été particulièrement mis en évidence par les travaux du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social sur les pays émergeant de conflits qui a remis récemment son rapport concernant la Guinée-Bissau et qui pourrait être confronté aux mêmes contraintes, ultérieurement, s'agissant du Burundi.

Du point de vue de ma délégation la problématique du lien entre la paix et le développement comme facteur de dépassement des risques de conflits armés a été convenablement cernée par l'initiative proprement africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La démarche du NEPAD, fondée sur la notion de partenariat, privilégie la mise en place des conditions-cadres à l'investissement et au commerce, moteurs du développement, en insistant sur les notions de bonne gouvernance politique et économique, y compris la gouvernance d'entreprise, de l'obligation de reddition des comptes, de lutte contre la corruption et de respect des droits de l'homme.

L'accueil favorable que lui ont réservé l'ONU et la communauté financière internationale par la voix du G-8 lors des Sommets de Kananaskis et d'Evian autorise à s'y référer pour définir l'approche devant guider la contribution du secteur privé à l'effort de la communauté internationale en matière de consolidation de la paix. Le succès de cette approche nous semble dépendre de la mise en oeuvre concomitante du respect des engagements pris par les gouvernements des pays émergeant de conflits, vérifiable en maints endroits, de l'apport, au niveau requis, de l'aide publique au développement et de l'apport en investissements du secteur privé. À cet égard, la contribution des entreprises multinationales est particulièrement attendue pour ce qui est de la réduction du risque-pays au moyen d'initiatives hardies qui traduiraient concrètement la notion de responsabilité sociale.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser cette séance publique. Je me félicite de la participation et de la déclaration du Secrétaire général, M. Kofi Annan. Je me félicite également de la présence du Président de la Banque mondiale, M. Wolfensohn, de M. von Pierer, Président-directeur général de Siemens, ainsi que de la présence de la Présidente du Conseil économique et social et du Président du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit.

Avec le développement continue de la mondialisation, les opérations de nombre d'entreprises se sont étendues à tous les coins du monde. Dans certains cas, les entreprises ont une certaine influence sur l'évolution de la situation dans les régions en conflit. Comment donc alors encourager et promouvoir un rôle positif du secteur privé dans les processus de paix des pays et des régions en conflit. Cette question mérite vraiment que nous nous y intéressions.

C'est pourquoi je voudrais faire les observations et commentaires suivants.

Premièrement, le secteur privé devrait respecter scrupuleusement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et les autres codes de conduite. Dans certains pays africains en conflit, certaines entreprises se préoccupent uniquement de réaliser des bénéfices et se livrent à des transactions illégales de produits tels que les diamants

et le bois au mépris des dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ce commerce illicite a souvent pour effet d'exacerber les conflits armés dans la région et de saper les processus de paix en cours. Il faut mettre un terme à ces activités.

C'est pourquoi nous nous félicitons au plus haut point des contributions positives du Processus de Kimberley qui rompt le lien qui existe entre le commerce illégal des diamants et les conflits armés. Il est certain que si le secteur privé adopte un sens accru de ses responsabilités morales, renforce son autoréglementation en la matière et respecte à la lettre les résolutions pertinentes du Conseil, cela permettra en grande partie de prévenir l'escalade des conflits.

Deuxièmement, le secteur privé devrait prendre une part active au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et à la consolidation de la paix après un conflit. Après un conflit, les pays et les régions concernés sont en ruine. La participation active du secteur privé au relèvement économique local peut promouvoir le développement et aider le pays à redresser son économie après un conflit afin de fournir des emplois et de permettre à un plus grand nombre d'anciens combattants de se réinsérer dans la société. Ceci complètera de manière positive les efforts déployés par la communauté internationale et les gouvernements concernés pour instaurer la stabilité et consolider la paix.

Troisièmement, le secteur privé peut apporter une contribution active à la prévention des conflits. Aujourd'hui dans le monde, la plupart des conflits se déroulent des les pays en développement. Bien que les causes des conflits varient, elles sont toutes, dans une large mesure, étroitement liées au sous-développement économique. Le secteur privé devrait activement mener des opérations dans les pays et les régions sous-développés pour leur fournir des ressources financières et transférer des technologies afin d'aider les communautés locales à éradiquer la pauvreté, à améliorer l'économie et à parvenir à un développement durable, ce qui préviendra les conflits.

La prévention et le règlement des conflits nécessitent les efforts conjoints de la communauté internationale. À cet égard, c'est indéniablement à l'ONU, aux organisations régionales et aux gouvernements qu'incombe la responsabilité principale en la matière. Mais parallèlement, le secteur privé a également un rôle à jouer. Nous devons encourager les entreprises, en particulier les multinationales, à faire usage de leurs avantages sur la base de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité, pour jouer un rôle constructif pour prévenir les conflits et en favoriser le règlement. Nous souhaiterions que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social examinent cette question plus en détail.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : L'initiative prise par l'Allemagne pour organiser cette séance publique du Conseil est tout à fait louable et extrêmement opportune. Effectivement, nous constatons que le monde est de plus en plus conscient du fait que la sécurité économique est indispensable à la stabilité et à la sécurité des pays touchés par des conflits et à l'instauration d'une paix durable et du développement économique.

Des preuves tangibles montrent que le rôle du secteur privé est étroitement lié à la responsabilité confié au Conseil de sécurité par la Charte. La résolution 1366 (2001) souligne les relations de renforcement mutuel qui existent entre la prévention des conflits et le développement durable. Elle reconnaît l'attention prioritaire dont devraient bénéficier la pauvreté et l'absence de développement, principales causes de conflits. Et nous reconnaissons tous que le développement économique dépend, dans une grande mesure, de la viabilité du secteur privé et de la participation des acteurs privés internationaux.

Cette séance revêt une très grande importance car elle permet aux membres du Conseil de sécurité de mieux comprendre les rôles spécifiques qui sont effectivement ceux des entreprises et du secteur privé ou des rôles qu'ils pourraient jouer dans les différentes phases des conflits : prévention, règlement, stabilisation après conflit et reconstruction.

À cet égard, ma délégation se félicite de la participation et de la déclaration liminaire faite ici par le Secrétaire général. Nous nous félicitons également de la présence parmi nous du Président de la Banque mondiale, de la Présidente du Conseil économique et social, du Président du Groupe consultatif pour les pays africains qui sortent d'un conflit et du Président-directeur général de Siemens. Assurément, leurs contributions ont été enrichissantes.

Jusqu'à une période récente, le rôle des éléments économiques dans les conflits intraétatiques a largement été ignoré. Les raisons données aux conflits, insistant sur l'inimitié, le fondamentalisme religieux et

les manipulations politiques, dominaient largement. Nombre des situations dont traite le Conseil de sécurité ont, toutefois, montré qu'ignorer le rôle des intérêts économiques tant dans l'émergence des conflits que dans les obstacles à la consolidation de la paix est contre-productif.

Dans certains cas, les intérêts économiques encourageant les conflits ont dûment été pris en compte dans le processus de décision du Conseil de sécurité. Les régimes de sanctions et les travaux des groupes d'experts indépendants se sont penchés sur les causes profondes des conflits alimentés par des motivations économiques. Le Processus de Kimberley sur la certification des diamants en est un exemple récent à cet égard.

Le moment est venu d'utiliser l'expérience acquise dans la gestion des facteurs économiques comme source de conflit. Le Secrétariat devrait donc élaborer un rapport soulignant l'importance des dimensions régionale et mondiale plus générales de l'économie politique des conflits intraétatiques modernes. Ce rapport devrait pour une large part s'intéresser à l'économie politique des transformations après le conflit. C'est à cette étape d'un conflit que l'engagement du monde de l'entreprise pourrait véritablement prendre une connotation positive forte.

En fait, le monde de l'entreprise et le secteur privé ajoutent une dimension supplémentaire aux aspects politiques de la reconstruction et du développement après le conflit. De nombreuses mesures devraient être prises et des réponses doivent être apportées aux questions. Nos collègues allemands en ont soulevé un certain nombre dans le document de travail qu'ils ont distribué en préparation de la présente séance. Je vais m'efforcer de présenter brièvement la contribution de notre délégation.

La mondialisation favorise les investissements des entreprises multinationales aux quatre coins du monde. Les pays récipiendaires ne sont pas nécessairement aux prises avec un conflit au moment où la décision d'investir est prise, mais les entreprises qui investissent dans un pays en développement considéreront toujours leurs résultats financiers à long terme, leur propre image en tant qu'entreprise citoyenne et la promotion du développement économique dans le pays concerné. L'expérience récente de la Roumanie, elle-même, montre que les investissements durables et le commerce sont des facteurs essentiels d'une transition réussie vers l'état de droit et une économie de marché qui fonctionne.

Tout d'abord, je voudrais insister sur le fait qu'il va sans dire que les entreprises ont besoin d'un environnement stable, aussi bien en matière politique que législative. À titre d'exemple, aujourd'hui en Afrique, il est de plus en plus admis que les domaines autrefois considérés comme chasses gardées de l'État exigent un partenariat avec le secteur privé s'ils veulent attirer les capitaux et les compétences en matière de gestion dont ils ont besoin pour parvenir à la croissance économique et au développement. Toutefois, l'Afrique subsaharienne attire aujourd'hui moins de 10 % du total des investissements étrangers directs vers le monde en développement. Le défi qui nous attend est donc de créer un climat propice aux affaires afin d'offrir des installations qui attirent les investisseurs.

Deuxièmement, les entreprises étrangères devraient elles-mêmes être une source de stabilité par l'intermédiaire de l'ensemble de leurs activités. Le secteur privé est appelé à devenir un partenaire fiable et important du processus de développement d'un pays donné. La responsabilité sociale des entreprises est désormais reconnue dans de nombreuses déclarations et conventions internationales consacrées au rôle que le monde de l'entreprise peut jouer dans les pays touchés par les conflits.

Troisièmement, il est aussi nécessaire d'aider le secteur privé local qui, suite à son implication dans l'économie de guerre, a soit souffert ou été dénaturé, soit a été complètement détruit.

Quatrièmement, le monde de l'entreprise, qu'il soit local ou étranger, est appelé à rejoindre d'autres composantes de la société et à faire respecter les droits de l'homme dans sa propre sphère d'activité, apportant ainsi une contribution directe à la prévention et au relèvement des conflits. Il est fondamental que les pratiques des entreprises n'impliquent aucune violation des droits de l'homme et s'abstiennent de toute participation inappropriée dans les activités politiques locales.

Cinquièmement, le système des Nations Unies devrait faire preuve de compréhension et fournir l'appui adéquat pour aider les entreprises étrangères à assumer les responsabilités qui sont les leurs lorsqu'elles s'engagent ou reviennent dans un pays ou un marché en période de consolidation de la paix et de

reconstruction après le conflit. Il faudrait dûment se pencher sur la nécessité de trouver l'équilibre approprié entre les encouragements et les règles à mettre en place aux niveaux national et international pour promouvoir la bonne gouvernance des entreprises. Les interventions diplomatiques et militaires classiques visant à prévenir et à régler les conflits doivent être complétées par une réglementation plus systématique des échanges mondiaux et du commerce, ainsi que par la mise en place de mécanismes plus efficaces pour garantir la gestion responsable des richesses et le développement durable des États vulnérables.

Les approches régionales en matière de rétablissement de la paix et de reconstruction après le conflit, à commencer au sein du Conseil de sécurité, devraient intégrer le monde de l'entreprise comme l'une de leurs composantes fondamentales. De nombreux conflits intraétatiques contemporains ont des liens économiques régionaux forts. Souvent, les économies les plus prisonnières d'un conflit sont celles qui sont impliquées dans l'élaboration des conflits régionaux, comme ceux de l'Afrique de l'Ouest et de la région des Grands Lacs.

Un projet récent de l'Académie mondiale pour la paix sur l'économie de guerre dans un contexte régional indique que non seulement les artisans de la paix ont négligé l'économie politique des zones de conflit régionaux, mais que cet oubli a rendu de nombreux États ravagés par la guerre vulnérables à la persistance de l'instabilité et de la pauvreté.

Pour terminer, les conclusions du débat d'aujourd'hui devraient bénéficier d'un suivi dans une perspective plus large, celle d'une coordination systématique entre les différents acteurs des secteurs public et privé et les institutions, y compris le Conseil de sécurité. Une coopération et une interaction efficaces entre les principaux protagonistes est le moyen d'assurer la mise en oeuvre réussie de toute stratégie économique ou politique dans un pays quel qu'il soit, fondée sur son sens aigu de l'appropriation. La délégation roumaine est disposée à travailler étroitement avec la délégation allemande et d'autres délégations pour assurer un suivi approprié au débat d'aujourd'hui.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier l'Allemagne d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat public, qui voit la participation d'invités de marque, sur la question du rôle du secteur privé, qui ne signifie pas seulement les entreprises mais également la société civile et les organisations non gouvernementales, dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la reconstruction après les conflits. Je crois que ce débat nous permettra de mener une réflexion sur un sujet qui, historiquement, a eu des effets, bons et moins bons, sur les processus internes des pays.

Nous connaissons bien les motivations commerciales qui poussèrent les puissances des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles à dominer de vastes et distantes régions du monde et à imposer des régimes destinés à bénéficier principalement aux capitales coloniales plutôt qu'aux populations locales. Autrefois, de nombreuses entreprises opéraient en collaboration avec leur gouvernement, imposant des modèles de production orientés vers le marché extérieur, séparant et divisant les peuples et offrant une partie des bénéfices aux minorités ethniques. Tous ces facteurs ont produit un héritage complexe dont les effets se font toujours sentir aujourd'hui.

Au fil du temps, la situation a évolué de la domination colonie à la prédominance des grandes entreprises. Au cours des 50 dernières années, de nombreuses entreprises implantées dans les pays en développement ont été les principaux acteurs de déstabilisation des gouvernements locaux et une source de financement et d'appui de certains secteurs lors de conflits civils, et ce, avec le soutien de leurs gouvernements respectifs. C'est pourquoi, par exemple, personnellement, en tant que Chilien, je n'ai jamais, jusqu'à aujourd'hui, utilisé les services d'une entreprise dénommée ITT. Les intérêts particuliers d'une entreprise célèbre ont fini par s'identifier à la politique étrangère de son pays d'origine, une situation qui, à l'évidence, a changé avec l'avènement de l'ère de la production à l'échelle mondiale.

Des exemples du type de conflits engendrés par certaines entreprises ont été cités aujourd'hui; ils comprennent, notamment, la question des diamants d'Afrique de l'Ouest, qui a conduit à ce que l'on appelle le Processus de Kimberley, et l'exploitation illégale des ressources naturelles au Congo. Dans les deux situations, cette exploitation servait à financer les groupes de combattants rebelles. De même, les entreprises qui se consacrent au commerce et au trafic d'armes légères ont une part considérable de responsabilité dans le déclenchement des conflits. Il est nécessaire de mettre au point des codes de conduite et

des règles de contrôle applicables aux activités de ces entreprises pour éviter une prolifération inconsidérée, et même illicite, d'armes légères.

Certes, les entreprises ne sont pas des entités philanthropiques ni des organisations de maintien de la paix; ce sont des moteurs et des générateurs de prospérité. Comment faire, donc, pour concilier les objectifs légitimes de profit du secteur commercial et les objectifs de la société civile et de nombreuses organisations non gouvernementales sur les plans humanitaire et des droits de l'homme, avec les tâches de prévention des conflits, de maintien de la paix et de reconstruction d'un pays après un conflit?

La globalisation croissante de l'économie mondiale de marché, a provoqué avec les processus de privatisation et de libéralisation qui l'accompagnent, un transfert massif de ressources vers le secteur privé et une croissance importante des investissements dans les marchés naissants caractérisés, souvent, par des faiblesses structurelles importantes en matière de réglementation et de gouvernance, une forte pauvreté, des violations graves des droits de l'homme et une corruption élevée.

D'autre part, la nature des conflits contemporains – qui sont de plus en plus intra-étatiques – a changé la manière d'en aborder la prévention et le règlement. La complexité de ces conflits exige des politiques multidisciplinaires où l'on peut accorder aussi un espace important aux entreprises, particulièrement aux plus importantes, les entreprises transnationales. Divers mécanismes ont été créés dans cette optique. Ainsi, par exemple, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a approuvé les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales; le Secrétaire général nous a rappelé aujourd'hui qu'il a proposé le Pacte mondial, qui oblige les entreprises à appliquer les principes de l'Organisation internationale du Travail, des droits de l'homme et de la protection de l'environnement dans les activités qu'ils mènent dans les pays en développement.

Comment peut agir le secteur privé, au sens large, dans le contexte de la prévention, du maintien de la paix et de la reconstruction? Je voudrais avancer brièvement quelques idées. Du point de vue de la prévention, il est indubitable que le secteur privé, implanté sur le terrain et connaissant son environnement, peut servir de moyen d'« alerte précoce », en anticipant le déclenchement du conflit et en collaborant à la mise au point de stratégies de prévention ou d'atténuation des conflits. Les entreprises ont besoin de stabilité et de règles du jeu claires. À la longue, par conséquent, le conflit est contraire à leurs intérêts stratégiques, ce qui peut être l'occasion d'une sorte de « partenariat » avec l'ONU. Un aspect plus spécifique de la prévention peut être attribué au monde des affaires, qui peut consacrer des ressources à l'investissement dans le domaine social, renforcer la société civile locale, investir dans les collectivités et dans les activités qui encouragent la tolérance, la diversité et l'éducation civique. De nombreuses entreprises visionnaires et progressistes travaillent déjà dans ce sens, mais il faut faire encore beaucoup plus.

En matière de reconstruction après les conflits, il existe différentes mesures que les entreprises multinationales peuvent mener à bien avec leurs partenaires locaux pour mobiliser les volontés de larges secteurs économiques et compléter les efforts de reconstruction après un conflit déployés par notre Organisation.

Les entreprises peuvent également offrir un appui financier aux projets à impact productif immédiat, notamment les initiatives de création d'emplois pour les ex-combattants. Très souvent, c'est justement le manque d'emplois pour les anciens combattants qui est cause de la reprise d'un conflit.

Du point de vue de la gouvernance, le secteur privé peut jouer un rôle important dans la reconstruction, y compris par sa capacité critique vis-à-vis des décisions publiques, qu'il peut aider à rendre plus réalistes, plus efficaces, mieux adaptées au « terrain » et mieux axées sur l'intérêt le plus large possible de la société. Il est également possible d'explorer l'idée des abondements (fonds de contrepartie), c'est-à-dire, du cofinancement d'un projet de reconstruction à hauteur de l'apport fait par le Gouvernement donateur, par exemple pour les processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Dans le cas du monde des affaires, il est incontestable qu'il conviendra d'élaborer un ensemble de mesures d'incitation qui permettent de les encourager à rester dans un pays à l'approche d'un conflit ou bien à adopter les mesures de prévention et de reconstruction voulues ou, enfin, à s'associer avec

un pays dans l'étape de reconstruction. Combien d'entreprises, par exemple, pourraient être disposées à créer des emplois en Haïti, qui redonnent prospérité et espoir à son peuple, tout en faisant des profits : ce pays en a besoin; il est proche de marchés importants, et il a, moyennant la formation nécessaire, une main d'oeuvre de bonne qualité?

Enfin, étant donné les relations complexes qui existent entre le secteur privé et les conflits, il pourrait être intéressant que le Secrétaire général élabore un rapport sur la question et formule des recommandations en matière de prévention et de reconstruction après les conflits qui puissent être reprises par le Conseil de sécurité comme par le Conseil économique et social pour une mise en oeuvre dans les futures opérations de paix. Je crois que cela vaudrait la peine.

M. de La Sablière (France) : Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt et de plaisir que nous prenons part au débat qui nous réunit aujourd'hui, à votre initiative. Nous remercions le Secrétaire général de son intervention et nous remercions aussi le Président de la Banque mondiale, le Président directeur général de Siemens, nos collègues, la Présidente du Conseil économique et social et le Président du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit, de leurs interventions, qui nourrissent notre réflexion.

Je pense qu'il est bon que la communauté internationale, à travers des débats comme celui-ci, approfondisse les orientations qu'elle a d'ailleurs déjà prises sur le rôle des entreprises dans les situations de crise et dans les zones de conflit. Nous avons, bien sûr, déjà, comme je viens de le dire, tout un corps de doctrine ou de règles ou de principes dans des déclarations ou des résolutions, ou des actions menées par les institutions internationales. Je pense à ce qui a été fait dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe; à ce qui a été fait dans le cadre du Bureau international du Travail; à ce qui a été fait dans le cadre du Groupe des Huit; à ce qui a été fait dans le cadre de l'Union européenne, avec le Livre vert; à ce que fait la Banque mondiale, très bien. Et bien sûr, je pense au Pacte mondial que le Secrétaire général a lancé en 1999 et dont il nous a parlé ce matin.

Quant au Conseil de sécurité, il a lui aussi été amené, sous plusieurs aspects, à prendre en compte le rôle des entreprises privées dans le déclenchement des conflits aussi bien que dans la gestion des conflits et c'est normal, parce qu'il y a, je pense, une économie politique des conflits qui constitue – même si cela est rarement explicite – la toile de fond de beaucoup de décisions que nous prenons.

En me référant à l'action du Conseil de sécurité, je pense à tout ce qui a été fait par les panels d'experts, qui ont beaucoup contribué à mettre en relief l'exploitation illégale des ressources naturelles comme facteur crucial de certains conflits. Je pense aussi aux différents régimes de sanctions ciblées et d'embargos, notamment sur les armes, qui ont été mis en place par notre Conseil. Ceci très souvent d'ailleurs vise notamment à priver les profiteurs des conflits du fruit de leur mauvaise action. Enfin, je pense à la coopération fructueuse qui s'est mise en place pour moraliser le commerce des diamants dans le cadre du Processus de Kimberley.

Il me semble cependant que toutes ces mesures – et c'est pour cela que je me réjouis également de ce débat – sont dispersées et qu'elles répondent, pour la plupart d'entre elles, à une démarche qui est une démarche au cas par cas. Nous sommes donc conduits à nous demander à la fois « faut-il aller plus loin pour ce qui nous concerne » et « comment aller plus loin? »

À la question de savoir s'il faut aller plus loin, ma délégation répond par l'affirmative parce que, comme cela a été largement dit au cours de ce débat, il y a une interaction cruciale entre les facteurs économiques et les situations de crise. L'on peut essayer d'aller plus loin, à la fois comme cela a été dit ce matin sur la prévention des conflits ou des crises, sur la gestion des conflits et sur les situations d'après conflit. Moi je pense, et cela a été dit ce matin également, qu'il est également de l'intérêt des entreprises elles-mêmes de s'engager dans des démarches qui visent à préserver ou à rétablir la stabilité et l'état de droit et à aider les États à retrouver le chemin d'un développement durable. Je pense aussi, que nous devons avoir – et je me réfère à ce qui se passe notamment en Afrique de l'Ouest – en mémoire que l'économie des conflits revêt le plus souvent en Afrique maintenant un caractère régional.

S'il faut aller plus loin, la question est : Comment aller plus loin? Ma délégation souhaite se joindre à ce qui a été déjà dit pour apporter une contribution à une réflexion, tant en ce qui concerne d'abord la prévention

des conflits que la gestion des conflits et les situations d'après conflit.

Sur la prévention des conflits, je suis très impressionné par ce qu'a dit le Président de la Banque mondiale. Je ne peux que partager ce qu'il a dit, lorsqu'il a dit : donner de l'espoir au peuple, c'est le meilleur moyen d'éviter des conflits, donnez-leur du travail, donnez-leur des possibilités, a-t-il dit. Je me réjouis énormément de voir le Président de la Banque mondiale assis aujourd'hui au Conseil, parce que je crois que dans d'énormes situations qui sont des situations de prévention et d'après conflit, il y a une contribution importante à avoir entre nous et les institutions de Bretton Woods.

L'initiative d'ailleurs qu'a prise le Secrétaire général en 1999 sur le Pacte mondial va tout à fait, je pense, également dans ce sens. Le respect par les entreprises des grandes normes internationales en matière de droits de l'homme, de droit international du travail, la non-implication dans les activités d'exploitation illégale de ressources naturelles ou de trafic d'armes ne peuvent que contribuer à la richesse saine d'un pays et à prévenir des situations de crise.

S'agissant de la gestion des conflits, j'ai deux remarques à faire. La première est qu'il y a un élément que je trouve de plus en plus préoccupant et sur lequel nous ne pouvons pas faire l'impasse, c'est le développement que je trouve parfois excessif ou incontrôlé à des opérateurs privés dans la mise en oeuvre d'action liées au maintien de la paix, et notamment sur les questions de sécurité qui relèvent classiquement de la responsabilité des États.

Le deuxième point que je voulais évoquer concernant la gestion des conflits, c'est qu'il appartient aux États – et peut-être ne le font-ils pas tous suffisamment, conformément aux dispositions des résolutions du Conseil de sécurité – de prendre les mesures appropriées pour s'assurer que les individus et les entreprises, agissent en conformité avec les embargos onusiens. Nous avons une série de résolutions qui imposent des embargos qui ne sont pas respectés. Il faut que les États agissent pour qu'ils soient respectés.

S'agissant des situations consécutives à des conflits, le Président de Siemens faisait référence, parmi les cinq facteurs qui étaient nécessaires pour que les entreprises privées puissent intervenir, d'abord à la sécurité. C'est une évidence, c'est le bon sens, et nous le constatons je pense journellement ici. Il est, je pense, important d'associer les entreprises du secteur privé aux actions qui sont conduites dans le cadre des processus de reconstruction après les conflits, notamment par la promotion de certaines normes internationales auprès du secteur public des pays concernés, plus généralement par le soutien aux structures économiques des pays concernés, y compris le cas échéant par des activités de mécénat, comme cela est, je crois, envisagé par l'OCDE, aux entreprises multinationales. Enfin, de manière plus spécifique, par un soutien des entreprises privées au volet réinsertion des programmes de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion.

Je crois qu'il est évident pour tout le monde que pour les États concernés par les situations d'après crise, il y a un intérêt majeur à développer un cadre favorable à l'investissement des entreprises et au développement du secteur privé local. Et là, les organisations internationales, en particulier les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, peuvent et doivent aussi contribuer à cette synergie entre stabilisation politique, relance économique et renforcement des structures étatiques dans la sortie de crise.

Je me demandais tout à l'heure quelles pourraient être les priorités pour le Conseil de sécurité aujourd'hui. Il me semble que d'abord, au-delà des mécanismes de surveillance de la mise en oeuvre des sanctions, il serait opportun que le Conseil de sécurité puisse systématiser son approche de prise en compte des facteurs économiques dans les zones de conflit et les situations de crise. Je me demande si l'un des moyens ne devrait pas être la mise en oeuvre d'un mécanisme faisant appel à des experts indépendants ayant vocation à surveiller l'exploitation illégale des richesses naturelles et le rôle des trafics illicites dans l'alimentation des conflits.

Et puis, je crois que le Conseil de sécurité doit quotidiennement être très attentif au mandat des opérations de maintien de la paix et devrait, de manière systématique, chercher à casser le lien qu'on observe dans beaucoup de situations de crise entre les trafics illicites, notamment la drogue, la criminalité organisée, la mauvaise gouvernance et, en conséquence, la dislocation des systèmes politiques qui sont censés assurer la paix civile et la prospérité. Je pense que nous réalisons actuellement des progrès dans l'élaboration de nos mandats, et il faut continuer à agir dans ce sens.

Au total, ces propositions d'action pourraient peut-être contribuer au développement nécessaire d'un partenariat global entre le monde de l'économie privée et les instances qui, au sein de l'ONU, oeuvrent en faveur de la paix et de la sécurité. En tous les cas, nous attendons avec intérêt le rapport du groupe interinstitutions mis en place part le Secrétaire général, dont il nous a parlé tout à l'heure. Ma délégation est prête à examiner les suites qui pourraient y être apportées par le Conseil de sécurité dans le cadre des compétences du Conseil.

M. Siv (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les entreprises sont des partenaires de développement précieux, qui apportent des investissements et des possibilités d'emplois essentiels. Comme l'a réaffirmé avec éloquence la Commission du secteur privé et du développement de l'ONU, le secteur privé est le moteur de la croissance économique qui, elle-même, réduit la pauvreté et crée des emplois. Au cours de notre débat sur le rôle du monde de l'entreprise, nous devrions examiner les moyens de promouvoir la liberté économique et de créer un environnement où le secteur privé peut se développer et prospérer car c'est, en effet, son rôle. Le conflit est une abomination pour les entreprises. Là où le conflit fait rage, la croissance et les possibilités d'emploi disparaissent et les entreprises connaissent l'échec. Les sociétés ont un intérêt sincère et immuable à la promotion de la paix en tant que préalable nécessaire à la croissance et à la stabilité des marchés.

Mais les entreprises n'ont pas les mêmes responsabilités que les gouvernements en matière de prévention des conflits, de maintien de la paix et de consolidation de la paix après les conflits. Cette distinction doit être maintenue dans nos débats d'aujourd'hui.

Les entreprises peuvent montrer la voie à suivre en donnant l'exemple du civisme dans les relations d'affaires. Les entreprises ont choisi de le faire de bien des façons. Certaines ont adopté des codes de conduite applicables aux entreprises; d'autres ont choisi de respecter volontairement des codes internationaux relatifs à la conduite des entreprises. Les sociétés constituent une composante fondamentale de notre vision commune d'un monde où règnent une prospérité et une paix croissantes.

Conscientes de leurs responsabilités civiques, les sociétés américaines font preuve d'un esprit d'initiative remarquable dans le monde. Dans de nombreuses régions du monde, leurs pratiques sont adoptées par les autres entreprises.

Le prix d'excellence décerné aux entreprises par le Secrétaire d'État reconnaît le rôle important que les entreprises américaines jouent à l'étranger en tant que bonnes entreprises citoyennes.

En 2003, ChevronTexaco a été reconnu pour son attachement à ses responsabilités sociales et aux investissements dans des programmes vitaux de développement et de réduction de la pauvreté dans une des régions les plus difficiles du monde, le delta du Niger.

United States Steel Corporation a reçu un prix pour ses apports positifs à la vie économique, civique et culturelle de la population de la Slovaquie.

Quand le révérend Leon Sullivan a défini les Principes de Sullivan pour aider à mettre fin à l'apartheid, il savait qu'un partenariat entre les entreprises, le gouvernement et la société civile était le moyen le plus efficace de favoriser le changement.

Le Pacte mondial de l'ONU a établi un processus multipartite sur la base de neuf principes de justice sociale qui promeuvent les droits de l'homme, le droit au travail et la responsabilité à l'égard de l'environnement. Les États-Unis appuient l'approche volontaire du Pacte qui rassemble les entreprises, les organismes des Nations Unies, le monde du travail et la société civile dans un effort pour promouvoir la dignité humaine dans un contexte de liberté et de prospérité.

Les États-Unis ont également apporté leur soutien aux mécanismes de décision essentiellement axés sur les entreprises dans les situations de conflit. Le partenariat entre les États-Unis et le Royaume-Uni relatif aux principes volontaires en matière de droits de l'homme et de sécurité demande instamment aux entreprises de procéder à des évaluations d'ensemble des risques et de s'efforcer de veiller à ce que les forces de sécurité publiques et privées n'aient pas fait l'objet de plaintes dans le passé pour des violations des droits de l'homme. Nous avons également recommandé que les entreprises prennent des mesures pour veiller à ce que le matériel fourni aux forces de sécurité serve à des fins strictement défensives et que le personnel privé ne participe pas à des activités militaires ou de maintien de l'ordre.

En vertu de la Déclaration d'Interlaken et de la résolution 1459 (2003) du Conseil de sécurité, les États-Unis ont appuyé activement le Processus de Kimberley. C'est un effort multilatéral qui tire parti des partenariats entre les gouvernements, les entreprises et la société civile pour établir des normes internationales de certification des diamants bruts. Le Processus réduira de façon substantielle le trafic de diamants des conflits, qui a laissé des séquelles tragiques dans toute l'Afrique.

Les États-Unis appuient également les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les normes éthiques, y compris la Déclaration de l'Organisation mondiale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Nous avons joué un rôle actif dans l'élaboration de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption et de la Déclaration du G8 de 2003 visant à lutter contre la corruption et améliorer la transparence.

Nous travaillons à favoriser les possibilités du marché grâce à l'*African Growth and Opportunity Act* (AGOA). L'AGOA témoigne du pouvoir qu'a le commerce de tirer une population de la pauvreté. Les exportations des nations de l'AGOA vers les États-Unis augmentent de manière spectaculaire et les avantages en sont ressentis dans toute la région. Selon les propres mots du Président Georges W. Bush, « de Maurice au Mali, l'AGOA aide à réformer les économies vétustes, à instaurer des mesures d'incitation pour une bonne gouvernance et à donner un nouvel espoir à des millions d'Africains ».

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée exprimer la vive gratitude de ma délégation pour la tenue fort opportune de la présente séance afin de débattre du rôle du monde de l'entreprise dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits.

Je me félicite de la déclaration liminaire du Secrétaire général. Elle énonce un certain nombre de points essentiels qui sont matière à réflexion pour le Conseil de sécurité et qui présentent un programme pour ses travaux futurs. Je voudrais également manifester ma gratitude pour les excellents exposés de M. James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, de M. Heinrich von Pierer, Président et Directeur général de Siemens, de l'Ambassadrice Marjatta Rasi, Présidente du Conseil économique et social, et de M. Dumisani Kumalo, Président du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit.

Cette initiative de la présidence allemande est louable, car c'est une façon novatrice d'associer le secteur privé des entreprises aux débats qui se déroulent dans cette salle sur les questions qui, normalement et essentiellement, relèvent de la préoccupation des gouvernements.

Il existe un accord général sur la nécessité d'établir un nouveau partenariat pour intensifier les efforts en vue de mobiliser des ressources accrues, de façon à atteindre les objectifs pour le développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Les pays africains devraient diriger ces efforts, puisqu'ils sont les plus touchés par les conflits, la pauvreté, la maladie et la marginalisation économique. L'initiative du Pacte mondial, proposée par le Secrétaire général, la Déclaration adoptée à la Conférence de Monterrey de 2002 sur le financement du développement, les réunions au sommet du G8 et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, entre autres conférences internationales, ont prouvé que la nécessité de disposer de ressources additionnelles reste tout aussi importante et urgente que lorsque l'Assemblée générale a approuvé le Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Nous nous félicitons des efforts déployés par l'ONU pour promouvoir les partenariats mondiaux et nous encourageons le civisme dans les relations d'affaires, convaincus que les ressources nécessaires pour le développement de l'Afrique, en particulier pour les pays qui sortent de situations de conflit, ne peuvent provenir uniquement de sources intérieures ni de l'aide publique au développement. Il est clair que sans d'importants flux de capital, en particulier sans l'investissement étranger direct, relever les défis que posent à long terme le redressement et la reconstruction d'après conflit ne sera qu'un mirage, et que ces pays risqueront de connaître à nouveau la sombre situation qui les avait amenés au conflit. C'est pourquoi il faut un effort sérieux et déterminé si la communauté internationale veut apporter une réelle contribution au maintien d'une paix durable.

La responsabilité pour la prévention des conflits repose au premier chef sur les dirigeants et les forces sociales des pays confrontés à des crises politiques et sociales. Toutefois, la prévention des conflits est aussi une démarche collective impliquant la communauté internationale, y compris les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les États, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Le rôle que peut jouer le secteur privé, et particulièrement les grandes entreprises représentées ici par Siemens, mérite d'être souligné. Nous devons reconnaître leur contribution décisive au produit intérieur brut de la plupart des pays affectés par des crises économiques, sociales et politiques, comme leur rôle décisif dans la création d'emplois, et leurs relations privilégiées avec les élites politiques et sociales de ces pays.

Les grandes entreprises, qui assument parfois une position de quasi-monopole dans certains de nos pays, peuvent et doivent jouer un rôle fondamental dans la prévention des conflits. Il est de leur intérêt de promouvoir la stabilité. À cette fin, elles devraient adopter dans leurs affaires les meilleures pratiques internationales et considérer leur activité commerciale non seulement du point de vue du profit, mais aussi dans la perspective d'une contribution au développement réel des pays où elles sont présentes. Malheureusement, les leçons du passé révèlent que la réalité n'est pas si idyllique. Le plus souvent, nous avons vu les entreprises, grandes et petites, agir de connivence avec les forces de division et de conflit.

Heureusement, nous assistons plus récemment à un important processus de changement et nous voyons souvent les grandes entreprises jouer le rôle de forces positives favorisant les échanges et le progrès. En ce sens, le Processus de Kimberley, qui a été cité à plusieurs reprises dans cette salle ce matin et auquel mon pays s'est pleinement associé dès son lancement, est un exemple clair de ce qui peut être réalisé pour la prévention des conflits par un partenariat entre les Gouvernements, la société civile et les entreprises privées. À ce propos, nous nous félicitons également de l'adoption hier, par l'Assemblée générale, d'une résolution concernant le rôle des diamants dans la poursuite des conflits.

Sans un soutien de la communauté internationale, où le secteur privé international joue un rôle décisif, il n'est pas possible de reconstruire les installations détruites ou rendues inutilisables par la guerre, de réinsérer des millions de personnes – dont les réfugiés et personnes déplacées –, de mettre en oeuvre des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion et simultanément d'atteindre des objectifs de développement acceptés au niveau international.

Le Conseil a entendu la semaine dernière un exposé sur la récente conférence de Berlin sur l'Afghanistan, au cours de laquelle la communauté internationale a réaffirmé son engagement envers l'avenir de ce pays. Cette conférence, qui a permis de réunir un soutien politique clair et a réuni environ 8,2 milliards de dollars pour financer la reconstruction de l'Afghanistan au cours des trois prochaines années – dont 4,4 milliards qui seront disponibles pour la première année – constitue un modèle de la manière dont la communauté internationale peut aider efficacement un pays sortant d'un conflit. Des initiatives semblables doivent être prises au profit d'autres pays dans des situations d'après conflit.

J'aimerais profiter de cette occasion pour attirer l'attention du Conseil sur la situation dans mon propre pays, un pays qui sort d'un conflit. Nous sommes conscients du fait que la création d'un environnement politique et institutionnel favorable est un facteur essentiel pour promouvoir la vie économique et créer un climat propice à une activité saine du secteur privé. C'est pourquoi, à la fin de la guerre, l'Angola s'est résolument lancé sur la voie de réformes économiques, avec l'adoption d'un certain nombre de mesures législatives favorables aux entreprises, visant à améliorer progressivement la gestion macroéconomique et la transparence. Permettez-moi d'en citer quelques exemples. L'Angola a rejoint le Système général de diffusion des données du Fonds monétaire international afin de faciliter l'accès à ses principales données économiques et de mieux rendre des comptes aux acteurs concernés. Nous avons aussi récemment rejoint le Mécanisme d'évaluation intra-africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Avec l'aide de la Banque mondiale, une stratégie globale de lutte contre la pauvreté a été mise en place afin d'accélérer la réinsertion sociale des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des anciens combattants.

Avec ces mesures, le pays est mieux placé pour poursuivre le dialogue et édifier un partenariat substantiel avec la communauté internationale pour la reconstruction du pays. Pour cela, les entreprises aussi bien nationales qu'internationales sont invitées et

appelées à jouer un rôle clef, pour qu'elles injectent dans l'économie le dynamisme qui caractérise leur action. Ce sera là une contribution concrète à la consolidation de la paix et de la stabilité, ainsi qu'une aide au processus de reconstruction nationale, dans l'un des pays africains récemment sortis d'un conflit où le Conseil de sécurité a récemment joué un rôle clef en gérant un conflit qui a duré bien trop longtemps, et en y mettant fin.

Notre rôle ici n'est pas de porter des jugements sur le passé, mais plutôt de regarder vers l'avenir, de tirer les leçons qui s'imposent et de déterminer comment le Conseil de sécurité peut jouer un rôle moteur dans la mise en place d'une alliance. Au sein de celle-ci, de grandes entreprises telles que Siemens pourraient être en mesure de relever les défis qui consistent à susciter l'espoir et à garantir un avenir à la population, dans un monde moins affecté par les conflits armés et où la paix se consolide durablement.

M. Adechi (Bénin) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat sur le rôle du monde de l'entreprise dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits.

Il vaut la peine de noter que le retour sur investissement en Afrique est virtuellement le meilleur ces cinq dernières années, se situant autour de 25 %. Cette donnée statistique conduirait à penser que les flux d'investissements privés seraient massivement attirés vers cette région du monde. Il n'en est rien, car les investisseurs demeurent frileux en raison de la multiplicité et de la persistance des conflits armés et d'un de ses corollaires, le non-respect de l'état de droit. Les conflits découragent les investissements. Les initiatives et actions de certains investisseurs entretiennent également les conflits. Les 10 dernières années ont révélé avec acuité l'interconnexion entre la survivance des conflits et la circulation illicite des armes légères, l'exploitation illicite des ressources naturelles et les violations des droits humains. Dans le contexte d'une économie mondiale globalisée, caractérisée par la mobilité des facteurs économiques, le secteur privé s'affirme comme un acteur global, participant activement à la gouvernance, tant au niveau national qu'au niveau international.

Les pays en conflit sont caractérisés par un affaiblissement, quand ce n'est pas une désagrégation, des institutions. La contribution du secteur privé gagnerait donc à intervenir dans un cadre légal et réglementaire défini. Cette intervention ne saurait se substituer à la responsabilité de la communauté internationale, notamment celle du système des Nations Unies.

Les défis qu'il faut relever sont essentiellement : comment concilier la responsabilité sociale des entreprises privées et la nécessité d'envisager des mesures incitatives, et comment trouver un juste équilibre entre les idéaux de paix, de développement et d'équité avec les principes cardinaux du milieu des affaires, qui sont le profit et la productivité? Il faut s'interroger également sur la capacité du secteur privé, au stade de la prévention des conflits, à apporter une contribution substantielle à l'établissement et à l'enracinement de la démocratie et de la bonne gouvernance dont l'absence est souvent source de conflit.

En Afrique en général, le secteur privé est encore faible et dépend dans une large mesure du secteur public et de l'État pour sa survie. Dans un environnement où l'État et le secteur privé sont faibles, comment établir un partenariat équitable et constructif avec les partenaires privés extérieurs? Comment également renforcer la coopération internationale et la volonté politique pour appliquer les mesures coercitives décidées à l'encontre des individus et des entités privées qui font preuve d'un comportement irresponsable dans les zones de conflit? Comment faire pour que ce partenariat à établir avec le secteur privé soit le plus inclusif et le plus intégré possible? Car, de plus en plus, la communauté internationale accorde une attention particulière et accrue aux pays sortant d'un conflit ou aux pays en conflit. Comment faire pour que cela ne se fasse pas au détriment des pays qui s'emploient à éviter les conflits et à préserver la paix et la stabilité? À ce titre, la situation des pays les moins avancés, qui sont les plus faibles et les plus menacés par le risque de la faillite, mérite davantage d'attention. Enfin, il convient de se poser la question de savoir comment faire adhérer le secteur privé à l'approche intégrée et multidisciplinaire dans la phase de reconstruction après un conflit.

Je voudrais ici rappeler que, dans ce cadre, s'est tenu à Abuja (Nigéria), en mars 2003, un forum des hommes d'affaires de l'Afrique de l'Ouest. Cette réunion sous-régionale avait pour objectif d'offrir une plate-forme aux entrepreneurs de l'Afrique de l'Ouest pour examiner leur implication dans la mise en oeuvre

du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et pour identifier le processus par lequel le secteur privé deviendrait un moteur prépondérant du développement économique de l'Afrique de l'Ouest et pour la contribution du secteur privé aux efforts visant à établir une paix durable en Afrique de l'Ouest. J'ai rappelé cette initiative pour souligner que, si à court terme l'implication du secteur privé dans la prévention et la reconstruction après un conflit est souhaitable, elle ne serait pas cohérente si elle ne s'intégrait pas dans le champ plus large de la problématique du développement durable et si elle ne prenait pas en compte les causes socioéconomiques des conflits.

En rapport avec ces défis que je viens d'évoquer, nous attendons avec beaucoup d'intérêt le rapport du groupe interorganisations mis en place par le Secrétaire général pour examiner les recommandations qui y seront faites.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je demanderais à tous les membres, compte tenu de l'heure tardive, d'être aussi concis que possible dans leur intervention, car je crois qu'il y va de l'intérêt de chacun que nous ayons suffisamment de temps à la fin de la séance pour permettre à nos invités de réagir aux observations et de répondre aux questions éventuelles.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, s'il est probablement trop tard pour moi de répondre à votre demande de concision, j'essaierai néanmoins d'être aussi bref que possible.

Nous remercions la présidence allemande d'avoir pris l'initiative de tenir la présente séance publique sur le rôle du monde de l'entreprise dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits. Nous accueillons favorablement la déclaration du Secrétaire général et saluons la participation de la Présidente du Conseil économique et social, l'Ambassadrice Rasi, du Président de la Banque mondiale, M. Wolfensohn, du Président-Directeur général de Siemens, M. von Pierer, ainsi que de l'Ambassadeur Kumalo en sa qualité de Président du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit, créé par le Conseil économique et social. Les remarques liminaires du Secrétaire général ont donné le ton de la séance d'aujourd'hui, tandis que les déclarations faites par les autres participants ont fourni des informations très utiles.

Si le maintien de la paix et de la sécurité relève en premier lieu de la responsabilité des États, ainsi que l'a indiqué le Secrétaire général, les entreprises sont concernées par la paix et sont à même d'apporter un soutien important dans les situations de conflit, en particulier dans la reconstruction après les conflits.

À l'heure de la mondialisation, les sociétés transnationales et les transactions commerciales internationales occupent une place de taille dans la mesure où elles influencent les relations économiques et politiques entre les États et les acteurs non étatiques. Les entreprises internationales absorbent la majorité des capitaux et des technologies de la planète, et même des emplois. L'actif net et le chiffre d'affaire des grandes sociétés sont souvent supérieurs au produit intérieur brut des petits pays en développement, parfois même de ceux de moyenne taille. Ces sociétés transnationales influencent grandement l'évolution économique, sociale et politique des États. Cette influence est inversement proportionnelle à la taille des États et directement proportionnelle au degré d'ouverture de leur économie et de leur régime commercial, surtout au degré de dépendance de leurs exportations et de leur croissance à l'égard des matières premières et des produits agricoles. Les sociétés transnationales et les entreprises en général ont donc un fort potentiel aussi bien positif que négatif, particulièrement dans les pays en développement.

Les pays en développement qui enregistrent la plus forte croissance économique et commerciale depuis plusieurs dizaines d'années sont aussi ceux qui bénéficient d'investissements directs étrangers massifs, provenant bien plus souvent des sociétés transnationales et du système bancaire international, que de l'aide publique au développement, laquelle reste pour l'instant modeste. Or les flux d'investissements directs étrangers ne touchent qu'une poignée de pays en développement dynamiques. L'an passé, 70 % du total des investissements directs étrangers a été absorbé par seulement 10 pays en développement.

Malheureusement, la recherche du profit – c'est-à-dire le résultat net inscrit au bas du bilan – qui, bien évidemment, détermine en premier lieu les décisions stratégiques et opérationnelles des entreprises, y compris des multinationales, n'est pas toujours compatible avec les objectifs économiques, sociaux et politiques des pays concernés. La baisse des revenus tirés des échanges commerciaux et des exportations des

pays producteurs de matières premières et denrées agricoles est essentiellement due au contrôle des prix établi par les cartels et, dans certains cas, par les sociétés transnationales. Cela a peu à peu contribué, au fil des années, à la paupérisation de nombreux pays en développement et à la dégradation des conditions économiques et sociales, exacerbant par là-même, à l'intérieur des pays, les causes des tensions sociales et politiques qui ont donné lieu à des conflits dans différentes parties du monde. Dans l'un de ses rapports, la Banque mondiale constate que les États fortement dépendants des exportations de ressources naturelles sont davantage exposés au risque d'un conflit armé que ceux dénués de telles ressources. Quelle ironie!

La ligne d'action rigide qui a été adoptée pour faire face au poids croissant de la dette des pays en développement s'est logiquement traduite par une exportation nette des ressources financières des pays en développement vers les pays développés. L'an dernier, les transferts financiers à destination des pays en développement ont atteint, en net, la valeur négative de -192 milliards de dollars. Le service de la dette s'est élevé, au total, à plus de 340 milliards de dollars. Les flux nets de capitaux à destination des pays en développement n'ont atteint que 74 milliards de dollars.

Il y a également, hélas, certaines actions directes qui contribuent au déclenchement des conflits. Le Secrétaire général a mentionné le secteur privé, qui produit et fournit le matériel nécessaire pour la fabrication d'armes utilisées dans la plupart des conflits armés. Ce sont de véritables armes de destruction massive. Pires encore sont les entreprises sans scrupules qui exploitent les ressources naturelles pour appuyer des milices, des factions et chefs de guerre afin d'accroître leurs profits et de protéger leurs investissements. Plusieurs groupes d'experts des Nations Unies sont parvenus à la conclusion que l'exploitation illicite des ressources naturelles, notamment le bois, les diamants et autres minerais, par des factions belligérantes a alimenté des conflits dans de nombreux pays africains.

L'adoption par l'Assemblée générale de diverses résolutions sur le rôle des diamants dans l'alimentation des conflits et sur l'appui au système de certification du Processus de Kimberley a contribué non seulement à rompre le lien avec le trafic illicite de diamants dans des conflits armés, mais également à intensifier le débat sur la nécessité pour les entreprises d'adopter des politiques socialement responsables en période de conflit. L'école de commerce de l'Université de Michigan a mené une étude sur le rôle du secteur privé en période de conflit et a déterminé les cinq moyens suivants par lesquels les entreprises pourraient contribuer au rétablissement de la paix : tout d'abord, en assumant leur responsabilité sociale en tant qu'entreprises; deuxièmement, en encourageant la relance économique; troisièmement, en acceptant l'obligation redditionnelle et en appuyant l'état de droit; quatrièmement, en inculquant un sentiment d'appartenance à la communauté dans laquelle elles opèrent; et cinquièmement, en engageant un dialogue diplomatique à double sens.

On a beaucoup débattu de la question du bien-fondé des codes de conduite volontaires, tels que le schéma de certification du Processus de Kimberley ou de l'initiative relative au Pacte mondial du Secrétaire général visant à assurer au sein des entreprises une attitude responsable et respectueuse des droits de l'homme. L'avis de la majorité est que ces codes volontaires, aussi nobles soient-ils, n'offrent pas suffisamment d'avantages pour contrebalancer l'attrait financier résultant de leur non-respect et l'absence d'application rigoureuse de ces codes. Le Pakistan est lui aussi d'avis que, souvent, les codes volontaires adoptés par le milieu des affaires, aussi appréciables soient-ils, son insuffisants. Nous pensons donc que les activités des entreprises pourraient être régies par un cadre plus efficace qui non seulement créerait des responsabilités et des droits, mais garantirait également la responsabilité et l'obligation redditionnelle des entreprises, y compris le respect des droits légaux non seulement des entreprises, mais également des citoyens et des communautés impliqués.

Un tel cadre pourrait se fonder sur les buts et principes inscrits dans la Charte et sur le respect du droit international humanitaire. Il pourrait être mis au point par l'intermédiaire de l'ONU, dans le cadre du processus de coopération de Monterrey. Il pourrait inclure les cinq éléments mentionnés dans l'étude de l'Université de Michigan. Il pourrait couvrir le comportement des entreprises à chaque phase d'un conflit. Il pourrait garantir la transparence dans les transactions commerciales. Il pourrait fournir des possibilités de redressement. Enfin, il pourrait comprendre un mécanisme de surveillance, ce qui serait très appréciable.

M. Wolfensohn a dit ce matin que la cause des conflits était le manque d'espoir et que l'espoir peut être apporté par les entreprises par la création d'emplois. À notre avis, la meilleure contribution que le monde des entreprises internationales peut apporter à la promotion de la paix et de la sécurité est d'appuyer activement et sciemment un développement socioéconomique équilibré dans les pays en développement. Par exemple, les entreprises internationales pourraient, premièrement, adopter à dessein des mesures pour diriger l'investissement étranger direct vers un éventail plus large de pays en développement, notamment les plus pauvres d'entre eux, par des moyens tels que des plans de garantie des investissements internationaux; deuxièmement, adopter une position plus favorable à l'allègement de la dette des pays les plus pauvres; troisièmement, ajuster leurs stratégies d'investissement pour que le traitement des matières premières se fasse dans les pays producteurs; et quatrièmement, promouvoir un plus grand accès aux marchés pour les pays en développement exportateurs, notamment en éliminant les barrières et hausses tarifaires, qui sont discriminatoires, et en réformant le système d'appuis et de subventions agricoles auquel recourent les grands pays développés.

Enfin, je voudrais développer une autre idée. Les profits des sociétés transnationales et des institutions financières internationales découlant de leurs activités internationales s'élèvent à des centaines de milliards de dollars, et les ventes, totalisant plus de 2 billions de dollars par an, sont assurées par les 50 plus grandes entreprises du monde. Ces entreprises et institutions pourraient-elles envisager d'affecter 1 % de leurs profits nets à l'aide au développement destinée aux pays les plus pauvres, éventuellement par l'intermédiaire d'un fonds international géré conjointement par l'ONU et la Banque mondiale? Cela contribuerait de façon concrète et directe au développement et, indirectement, à la prévention des conflits, au règlement des conflits et à la reconstruction après les conflits. Certaines entreprises le font déjà. Cela pourrait-il devenir la norme pour tous et engendrer les emplois et l'espoir dont parlait M. Wolfensohn?

Pour reprendre les paroles du Secrétaire général, nous ne demandons pas aux entreprises de faire quelque chose de différent de leurs activités habituelles. Nous leur demandons de le faire différemment.

M. Isakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La mondialisation a fait du monde de l'entreprise non seulement un partenaire clef de l'économie mondiale, mais également un facteur important de la politique mondiale. L'élargissement des partenariats entre l'ONU et le milieu des affaires, prévu dans la Déclaration du Millénaire, est un impératif de notre époque et il faut l'encourager dans la mesure où cette coopération respecte l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies, notamment dans les domaines social et économique, est mutuellement avantageuse et oeuvre au renforcement de l'autorité de l'Organisation.

C'est précisément dans ce large contexte que nous plaçons l'initiative de l'Allemagne en vue d'examiner, au sein du Conseil de sécurité, le rôle des entreprises dans les zones de conflit. Le débat au niveau du Conseil, qui confère à cette problématique une plus grande importance politique et l'enrichit de l'expérience du Conseil en matière de gestion des crises dans un certain nombre de pays africains et d'autres points chauds du monde, vise à contribuer à l'élaboration par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social d'une approche globale de l'interaction entre le système des Nations Unies et le secteur privé en faveur du développement et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

En ce qui concerne l'interaction entre le milieu des affaires et l'ONU dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits, d'un point de vue méthodologique, on pourrait partir de l'idée que c'est précisément les entreprises qui doivent appuyer et compléter les efforts du Conseil de sécurité et de l'ONU en général dans le maintien de la paix, et non l'inverse. Qui plus est, les paramètres d'une telle interaction doivent être élaborés dans le cadre d'un dialogue avec le secteur privé, en tenant compte de ses approches spécifiques. Le futur Sommet qui réunira les dirigeants du Pacte mondial le 24 juin pourrait servir de forum pour harmoniser ces approches. En outre, un débat pourra peut-être être organisé sur ces questions dans le cadre des commissions économiques régionales des Nations Unies. Un tel dialogue pourrait devenir encore plus concret et être davantage axé sur l'aspect pratique des futures tâches en organisant des débats spécialisés entre des représentants de l'ONU et des milieux

d'affaires intéressés concernant des sous-régions et des points chauds sujets à des crises.

En principe, l'idée que, dans des zones de conflit, les entreprises agiraient sur une base volontaire d'autorégulation qui permettrait de contribuer à la prévention des conflits et au règlement de leurs conséquences présente un intérêt.

Les principes universellement reconnus que doivent respecter les entreprises dans des circonstances normales – tels que le respect des droits de l'homme et la non-participation à des activités politiques inappropriées, en particulier celles qui impliquent des violations des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes – acquièrent une importance particulière dans les zones de conflits. Nous devons faire fond sur ce qui a déjà été fait dans le cadre du Pacte mondial et de l'expérience positive du Processus de Kimberley.

Mais il est clair qu'en elles-mêmes, les mesures de retenue volontaires fondées sur des normes éthiques et des principes universellement reconnus ne sont pas une panacée. Il est donc important de s'appuyer en même temps sur les principes et les normes existants du droit international et de recourir pleinement aux techniques et aux dispositifs actuels d'alerte rapide et de prévention des conflits dont l'efficacité a été prouvée.

Quant aux travaux du Conseil de sécurité, ils devraient porter avant tout sur les questions relatives à la création des conditions politiques nécessaires afin que le secteur privé profite de son potentiel positif pour favoriser la consolidation de la paix après un conflit. Il est indispensable en la matière de garantir la transparence nécessaire et d'établir des règles claires et compréhensibles régissant les activités des entreprises étrangères sur les marchés des États engagés dans la reconstruction après un conflit. Ces règles et ces procédures doivent reposer sur les principes de l'impartialité politique, de l'égalité et de la concurrence loyale.

Un domaine prometteur pourrait être le renforcement de l'interaction entre le Conseil de sécurité et les institutions de Bretton Woods afin d'encourager ces dernières à participer de manière opportune à la reconstruction après un conflit; ceci aurait pour effet de créer un environnement propice à la participation du secteur privé à divers aspects de la consolidation de la paix.

Mme Menéndez (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'action préventive et, en général, le maintien et la consolidation de la paix exigent une approche mondiale qui doit inclure la communauté internationale représentée par l'ONU, les organisations régionales, les gouvernements concernés et les États voisins, ainsi que la société civile dont la fonction d'appui peut et doit toujours être importante, comme l'indique la résolution 57/337 de l'Assemblée générale sur la prévention des conflits armés.

Nous nous accordons tous à dire que la meilleure façon d'éviter l'éclatement d'un conflit est d'édifier des sociétés démocratiques où la bonne gouvernance et l'état de droit soient la norme et où la croissance économique soit durable. Dans ce contexte, le rôle de la société civile est d'une très grande pertinence. La stabilité économique est une condition indispensable à la consolidation d'un processus de paix, et instaurer une telle stabilité est donc un objectif de premier ordre qui doit se réaliser grâce aux efforts concertés des autorités – qui doivent faire une utilisation rationnelle de leurs ressources naturelles – et de la société civile – et en particulier du secteur privé – qui doit participer au processus de reconstruction de manière responsable. Le cas échéant, ces efforts doivent recevoir l'appui de la communauté internationale.

Il est également crucial que le secteur privé n'apporte pas sa contribution à des économies qui appuient un conflit donné. C'est pourquoi à notre avis – et conformément à la résolution 1343 (2001) du Conseil de sécurité – tous les États Membres doivent prendre des mesures appropriées pour veiller à ce que les personnes et les entreprises placées sous leur juridiction respective respectent les embargos décrétés par l'ONU.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir soulevé cette question importante, et je remercie également ceux qui ont apporté leur contribution au débat d'aujourd'hui. Il est clair que le secteur privé a un rôle crucial à jouer en faveur de la prospérité économique mondiale et du développement durable. Les zones de conflits présentent des défis particulièrement difficiles pour les entreprises. Nous nous devons de louer l'initiative prise par le Secrétaire général pour lancer le Pacte mondial de l'ONU qui énonce les principes visant à aider le secteur privé à apporter sa contribution à un développement mondial durable, ce qui permet de réduire les risques de conflit.

Le Royaume-Uni est heureux de participer aux coûts du Pacte.

La question clef est de savoir comment les entreprises peuvent jouer un rôle positif dans les situations de conflit. Nous pouvons espérer qu'au minimum, les activités commerciales n'aggravent pas les conflits. Mais le secteur privé peut apporter des contributions positives au développement et à la prospérité économique en créant des emplois et en redonnant de l'espoir, comme l'a dit le Président de la Banque mondiale. C'est très important. Mais le secteur privé peut également favoriser l'état de droit, par le biais d'investissements par exemple, en définissant les droits de propriété, en établissant des contrats et en constituant un corpus de lois commerciales. Et au niveau local, les chefs d'entreprise ont évidemment un rôle à jouer pour transformer les sociétés dans lesquelles ils opèrent.

Pour ce qui est des meilleures pratiques, les organisations non gouvernementales et autres ont élaboré des conseils précis à l'intention des entreprises quant à leur comportement dans les zones de conflit. Ces conseils soulignent qu'il est important que les entreprises fassent ce qui suit : respecter les droits de l'homme, protéger leurs employés et les personnes touchées par leurs opérations; éviter que les forces de sécurité assurant leur sécurité ne violent les droits de l'homme; insister sur un maximum de transparence; indiquer clairement qu'elles n'accepteront ni ne tolèreront la corruption; et signaler clairement qu'il leur semble qu'un conflit est sur le point d'éclater.

Encore une fois, dans des situations de conflit, le secteur privé devrait refuser de faire des affaires ou de mener des activités avec des particuliers ou des entreprises dont on sait qu'ils ont directement profité de l'aide de combattants; avec les personnes qui fournissent des armes aux forces prenant part à un conflit; avec les personnes impliquées dans la contrebande de ressources naturelles; ou avec les personnes cherchant à profiter de l'instabilité pour obtenir des concessions ou des contrats lucratifs.

Bien entendu, nombreuses sont les entreprises qui appuient ces bonnes pratiques. Le Gouvernement britannique participe à plusieurs initiatives visant à encourager et à appuyer les bonnes pratiques de la part des entreprises : premièrement, comme mon collègue des États-Unis y a déjà fait allusion, les principes volontaires relatifs à la sécurité et aux droits de l'homme dans les zones de conflits; deuxièmement, comme le Secrétaire général l'a mentionné, la transparence des industries minières; et troisièmement, le Processus de Kimberley qu'un certain nombre de mes collègues ont déjà évoqué. Ces initiatives sont de nouveaux moyens de promouvoir une contribution efficace des entreprises à la prévention et au règlement des conflits.

Mais le rôle du secteur privé dans les zones de conflits est particulièrement important en Afrique. Historiquement, l'Afrique a souffert de nombreux conflits provoqués par des litiges sur le contrôle de l'exploitation des ressources. Aujourd'hui en Afrique, un grand conflit sur trois est lié à la question des ressources naturelles, et il existe dans plusieurs pays africains qui sortent d'un conflit des différends relatifs au contrôle de ces ressources. L'Afrique a désespérément besoin d'investissements privés pour son développement économique. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a un rôle crucial à jouer en la matière. Sa focalisation sur le règlement et la prévention des conflits et sur la promotion du secteur privé constitue la base d'une expansion. Nous prenons note avec satisfaction des travaux déjà entrepris pour établir des normes relatives à l'exploitation et à la gestion des ressources dans les zones de conflits. Nous nous félicitons également de l'initiative du NEPAD en cours en Afrique du Sud qui engage les entreprises à agir conformément aux normes éthiques de haut niveau pour ce qui est de la responsabilité sociale de l'entreprise. En général, permettez-moi de saisir cette occasion pour souligner l'importance du NEPAD pour le développement de l'Afrique, et l'importance de l'appui international à cette excellente initiative, en particulier à l'approche du cinquième anniversaire de la Déclaration du Millénaire.

Pour terminer, je voudrais dire brièvement que ce n'est pas aux entreprises qu'il revient de régler les conflits. Mais le secteur privé peut y contribuer considérablement. C'est dans ce contexte que les pays concernés devraient faire ce qui suit : encourager les entreprises à prendre conscience du rôle qu'elles doivent jouer et des dommages qu'elles peuvent faire si elles n'agissent pas de manière responsable; donner des conseils aux entreprises sur l'environnement qui prévaut dans les zones de conflits et les encourager à faire une évaluation et une gestion des risques.

Nous espérons qu'aujourd'hui le Conseil encouragera tous les États à jouer leur rôle, à encourager le secteur privé à faire ce qu'il faut et à accepter une responsabilité particulière en ce qui concerne les entreprises dont le siège et sur leurs propres territoires.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur, de votre présidence et remercier nos distingués invités d'être venus enrichir notre débat. Étant le treizième membre du Conseil à prendre la parole sur la question, la quasi-totalité de ce qui devait être dit l'a déjà été. Je voudrais, par conséquent, évoquer la parabole du plus grand homme.

Un homme d'affaires très religieux et très riche participait un jour à une réunion d'affaires. Pour la rendre un peu plus intéressante, il proposa d'organiser un concours entre un groupe d'amis, composé d'un Italien, d'un Américain, d'un Anglais et d'un Chinois. Il leur dit : Mes amis, je payerai les frais d'hôtel durant une semaine et octroierai un contrat de construction pour reconstruire la Gloritanie, à celui qui identifiera le plus grand homme ayant jamais vécu. L'Italien répondit qu'il devait s'agir de Christophe Colomb, qui avait découvert les États-Unis d'Amérique. L'Américain répondit qu'il s'agissait de George Washington, puisque c'est lui qui a fait des États-Unis l'un des pays les plus puissants du monde. L'Anglais, quant à lui, répondit qu'il s'agissait de Winston Churchill, qui a su obtenir le meilleur de son peuple en sa période la plus noire et qui est connu pour son esprit et son éloquence.

Autant de réponses que l'homme d'affaires refusa. Le Chinois répondit alors que le plus grand homme ayant jamais vécu était Jésus-Christ. Exact, dit l'homme d'affaires. Je payerai donc vos frais d'hôtel. Vous avez gagné le contrat. Alors que le Chinois serrait la main de l'homme d'affaires, celui-ci le félicita d'avoir gagner en identifiant le plus grand homme de la planète. Je suis d'autant plus impressionné que vous n'êtes pas chrétien. Et bien, dit le Chinois, honnêtement, je continue de penser que Mao Tsé-toung est l'homme le plus éminent, mais les affaires sont les affaires!

Mais là n'est pas le thème de notre intervention. Je veux simplement dire, en résumé, que pour le meilleur ou le pire, le monde de l'entreprise joue un rôle important dans la vie internationale. Le secteur privé est un partenaire mondial pour prévenir les conflits et participer à la reconstruction après un conflit. En temps de paix, les entreprises sont un moteur de croissance économique et après un conflit, durant la reconstruction, elles sont un instrument pour la paix et le développement durable.

Les sociétés multinationales, comme aussi les petites et moyennes entreprises, contribuent à créer la richesse et à promouvoir le développement socioéconomique. Indirectement ou non, elles contribuent donc à prévenir et à régler les conflits.

Le rôle des entreprises peut toutefois être positif ou négatif, ou il peut être une combinaison des deux, selon les cas. La croissance économique contribue à l'amélioration de la situation dans le cas d'un conflit existant ou potentiel. Toutefois, il s'agit d'une arme à double tranchant, car si les bienfaits de la croissance économique sont répartis de manière inégale, ils peuvent accroître plutôt que diminuer les risques liés à ce conflit existant ou potentiel. En outre, dans les situations d'après conflit, la tendance est à l'explosion ou à la résurgence d'un conflit violent si le développement économique ne s'accompagne pas d'un renforcement des institutions sociales et civiles.

Certaines entreprises prennent déjà conscience des effets négatifs ou positifs qu'elles ont sur la société. D'autres, en revanche, y compris celles qui sont impliquées dans l'industrie de l'armement ou dans le commerce illicite des drogues, apparaissent comme des causes directes de conflits violents. La question qui se pose est de savoir comment le Conseil de sécurité peut aborder cette préoccupation.

Alors que les entreprises jouent un rôle crucial dans la prévention des conflits et les situations d'après conflit, la question fondamentale est d'envisager comment tirer parti de ce rôle afin de préserver la paix et la sécurité internationales. Les Philippines estiment que des systèmes d'appui appropriés devraient être mis en place.

Tout d'abord, il faudrait créer un environnement propice à l'épanouissement du secteur privé. Les entreprises ne peuvent pas le faire seules. Le cadre approprié de prévention et de règlement des conflits doit être avant tout entre les mains des gouvernements eux-mêmes, aux niveaux national et international.

Deuxièmement, il faut forger des partenariats entre les secteurs privé et public. Les partenariats sont

en effet un mécanisme précieux pour aborder les questions de politique générale.

Troisièmement, le développement économique devrait s'accompagner du renforcement des institutions sociales, financières et civiles, qui sont essentielles en situation d'après conflit. Elles sont nécessaires pour prévenir toute résurgence d'un conflit violent.

Souvent, les entreprises agissent en fonction de leurs intérêts financiers. Toutefois elles peuvent aussi faire preuve d'activisme en période d'après conflit. Elles peuvent participer aux commissions « vérité et réconciliation », appuyer les programmes de collecte des armes, d'amnistie ou de démobilisation. Elles peuvent également offrir des moyens financiers et un appui au niveau de la gestion pour renforcer la capacité des services publics, y compris le système judiciaire et les forces de police.

En 1998, Le Forum des leaders du commerce international, fondé par le Prince de Galles, a recensé les principaux domaines qui peuvent constituer des cadres utiles pour prévenir et régler les conflits. Ainsi que le Council on Economic Priorities l'a, à juste titre, indiqué

> « la grande difficulté de la prévention et du règlement des conflits consiste à instaurer des relations fondées sur des valeurs, à chaque échelon de l'entreprise et à chaque niveau de la société. La question de savoir si une entreprise contribue au conflit ou aide à le prévenir dépend des valeurs, des politiques et des directives opérationnelles de l'entreprise, ainsi que de la manière dont son personnel et ses partenaires commerciaux les acceptent, interprètent et mettent en oeuvre ».

Ceci vaut également pour la communauté internationale. La prévention des conflits et le maintien de la paix dépendent des valeurs, des règles et des normes de la communauté internationale et de la manière dont les pays acceptent, interprètent et mettent en oeuvre ces normes.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Notre délégation se félicite de l'occasion qui lui est donnée de participer à cet échange de vues très enrichissant. Nous apprécions le fait que vous nous ayez saisis, Monsieur le Président, de la question très complexe du rôle du monde de l'entreprise dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits.

Nous ne sous-estimons pas l'influence des complexes intérêts économiques internes et externes dans un conflit. En de nombreuses occasions, les facteurs économiques, tels que les différends sur les ressources naturelles ou l'accès aux marchés internationaux, ont pu contribuer à l'éclatement ou à l'amplification d'une guerre. Toutefois, les entreprises ont également beaucoup à perdre dans la guerre et les conflits. Elles sont normalement fondées sur l'horreur du risque, et un environnement économique et social stable signifie un moindre risque. Les entreprises ont également un intérêt manifeste à réduire les risques en prévenant les conflits et en participant à la reconstruction des économies après le conflit.

Ce matin, M. von Pierer, parlant au nom de Siemens, nous a donné un bon exemple d'une vision d'entreprise et de la contribution que peut apporter une entreprise aux efforts de consolidation de la paix.

Le rôle le plus important et le plus évident des entreprises pour promouvoir la paix et la stabilité consiste à produire des richesses. Les entreprises offrent la possibilité de générer les revenus dont ont désespérément besoin les pays ravagés par la guerre. Quand l'activité économique s'amplifie, les investissements, l'emploi et la disponibilité des produits de base suivent. Le développement des infrastructures et de la technologie bénéficie également d'une activité économique accrue. Tout cela donne de l'espoir aux individus, ainsi que l'a souligné le Président de la Banque mondiale, M. James Wolfensohn.

Les entreprises contribuent également à la paix en rendant les communautés plus autonomes. Leur avantage comparatif peut être utilisé dans des domaines comme les ressources humaines et l'acquisition de compétences de gestion, l'appui à la société civile, la démarginalisation économique et la promotion de modalités de recrutement équitables et de meilleures normes de travail.

Les entreprises privées peuvent également participer à la gestion des conflits, en s'abstenant d'adopter une attitude qui aggraverait le conflit ou en agissant dans le cadre d'une politique de développement national cohérente, contribuant ainsi à une viabilité à long terme de l'économie. Le secteur privé peut contribuer à mettre en oeuvre des

programmes gouvernementaux, notamment en matière d'aide étrangère et d'assistance humanitaire, en partenariat avec les communautés locales et la communauté internationale. Dans ce contexte, le rôle de la coopération régionale et sous-régionale revêt une importance particulière.

La semaine dernière, nous avons eu le plaisir d'entendre des témoignages sur le rôle joué par la coopération régionale dans la reconstruction des infrastructures en Afghanistan, et sur l'action commune engagée au niveau régional pour lutter contre le trafic de stupéfiants, qui constitue un problème capital pour ce pays, et, en fin de compte, pour nous tous. Les stratégies régionales de développement économique, qui permettent une stabilisation durable, peuvent être considérées comme une dimension importante des efforts de consolidation de la paix.

Nous devons néanmoins être bien conscients que les entreprises seules, agissant dans leur intérêt bien compris, ne créent pas l'environnement idéal pour promouvoir la paix. Leur action, si importante soit-elle, ne remplace pas le rôle indispensable des autorités publiques. C'est à ces dernières qu'incombe la responsabilité d'encourager l'activité économique, d'investir dans le développement économique et social, d'encourager les partenariats et de mener des politiques publiques saines dans des domaines comme le commerce, l'agriculture et l'industrie. L'action décisive des autorités publiques dans ces domaines doit être appuyée par les organisations non gouvernementales et les institutions chargées du maintien de la paix.

Sur un plan plus général, les autorités publiques doivent également être capables, et désireuses, de prendre des mesures en matière de primauté du droit, de droits de propriété et de gestion économique saine et être prêtes à lutter contre la corruption. Ces mesures contribueront à leur tour à créer un climat propice au développement des entreprises et à leur participation aux efforts de redressement et de reconstruction. Il convient d'accorder une attention particulière aux encouragements aux petites et moyennes entreprises, vu le potentiel qui est le leur en matière de création d'emplois.

D'une part, les avantages d'une participation des entreprises à la promotion du développement économique et de la justice sociale sont très importants, et celle-ci doit être tout particulièrement encouragée dans les programmes de reconstruction; d'autre part, afin d'empêcher que cette participation du monde des affaires ne soit une participation néfaste, dans les conflits, il convient de soumettre l'activité des entreprises à un examen public et surtout, de saluer publiquement les pratiques optimales de celles-ci.

Le cas des diamants des conflits est un bon exemple de la manière dont la communauté internationale peut agir pour limiter les effets négatifs de ce commerce. Nous nous félicitons, à cet égard, de l'adoption par l'Assemblée générale, hier, d'une résolution qui appuie vigoureusement le Processus de certification internationale de Kimberley, qui est un outil important dans l'action visant à réduire le rôle joué par le commerce des diamants dans le financement des conflits armés. La résolution 1459 (2003) du Conseil de sécurité appuie également le Processus, que le Brésil a incorporé à sa législation nationale.

Dans le domaine de l'établissement de normes de conduite à l'intention des entreprises, nous notons avec grande satisfaction l'initiative relative au Pacte mondial, lancée par le Secrétaire général il y a trois ans. Conçu pour créer une économie mondiale plus ouverte et plus viable, le programme a réuni des entreprises et des institutions des Nations Unies, des associations de travailleurs et la société civile pour aider à promouvoir les principes fondamentaux de civisme dans les relations d'affaires et accroître l'appui des entreprises aux pratiques de responsabilisation du monde des affaires. De nombreuses entreprises brésiliennes participent au Pacte mondial, qui bénéficie du soutien énergique de notre gouvernement.

Le Brésil est partisan d'une coopération plus étroite entre le monde des affaires et les Nations Unies. Le rôle des entreprises dans la gestion des conflits est de plus en plus pris en compte dans les initiatives en matière de développement. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, dont on a déjà parlé ici, a été mis en place en 2001 dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le sous-développement et la marginalisation des peuples d'Afrique. L'une des idées qui ont présidé à sa mise en place consiste à mobiliser des ressources avec la participation du secteur privé pour contribuer à mettre en place un environnement propice à la prévention des conflits et au maintien de la paix.

L'histoire est riche d'exemples de participation d'entreprises aux conflits internationaux et intraétatiques. La prise de consciente récente – moderne – de la communauté internationale en ce qui concerne le rôle et les responsabilités des entreprises en période de conflit contribuera certainement à faire des entreprises un allié pérenne de la paix, de pair avec la famille des Nations Unies, les institutions financières internationales et les organisations non gouvernementales. Nous partageons tout particulièrement les vues exprimées par la Présidente du Conseil économique et social, à savoir que l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social peuvent faire beaucoup plus pour ce qui est de mettre au point une réponse plus complète et plus rapide aux pays se trouvant dans des circonstances particulières et pour envisager les perspectives de développement durable et de prévention des conflits sur le long terme.

Comme l'a rappelé l'Ambassadeur Kumalo, les cas de coopération, en Guinée-Bissau et au Burundi, doivent être pris en exemple et généralisés. La participation active des entreprises est cruciale, non seulement pour le développement économique mais aussi pour la justice sociale, et a un effet indiscutable sur la consolidation de la paix. La délégation brésilienne est disposée à prendre part à tous les efforts déployés pour renforcer la coopération entre l'ONU et le secteur privé dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Allemagne.

Tout d'abord, ma délégation voudrait remercier les invités de la contribution qu'ils ont apportée à ce débat. Je ne vais pas répéter, d'ailleurs, ce qui a été déjà dit par ceux qui m'ont précédé et je me bornerai à souligner brièvement deux aspects qui sont importants pour ma délégation : le premier est l'ensemble des responsabilités qu'ont les entreprises – ce que l'on appelle le civisme des entreprises – et l'autre est l'énorme potentiel que représente le secteur privé dans toute stratégie de développement ou de reconstruction.

La question du civisme des entreprises dans les zones de conflit n'a comme telle pas été abordée par le Conseil de sécurité. Pourtant, celui-ci s'est penché sur l'engagement du secteur privé dans les pays et les régions en proie à des conflits violents, par le biais de diverses résolutions portant sur des cas particuliers. Il a, par exemple, imposé des sanctions destinées à favoriser la cessation des hostilités en réduisant les possibilités d'autofinancement des combattants que recèle le commerce des matières premières des zones de conflits citons, par exemple, les diamants et le bois. Le Secrétaire général, quant à lui, s'est penché sur la question du civisme des entreprises dans sa fameuse initiative : le Pacte mondial. Le dialogue autour de cette question a été un succès, puisqu'il a déjà amené plus d'un millier d'entreprises et d'organisations à s'engager volontairement dans des pratiques commerciales socialement et écologiquement responsables et viables.

Le deuxième aspect que je souhaitais souligner est le caractère indispensable de l'activité du secteur privé dans la phase de reconstruction d'un pays après un conflit, et ce, pour la viabilité du règlement des conflits : elle est, en effet, un gage de stabilité politique et empêche la résurgence éventuelle des conflits. Les entreprises multinationales peuvent, en partenariat avec les gouvernements, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et la société civile, léser de leur savoir-faire et de leur levier financier pour promouvoir la stabilité régionale. Dans les pays où les efforts de paix s'enlisent, une promesse concrète d'emplois, d'échanges commerciaux, d'investissements directs ou de promotion des entreprises locales peut avoir un effet considérable. Dans l'idéal, la participation des entreprises aurait un double avantage : des investissements avec, à la clef, des emplois et des débouchés pour les entreprises; et la communication d'un savoir-faire spécialisé en matière de gestion. Les autres intervenants sur le terrain – Nations Unies, institutions financières internationales, organisations non gouvernementales et société civile – auraient tout à gagner d'efforts consentis dans une situation de conflit.

Toutefois, ce n'est pas, en fin de compte, aux gouvernements ou aux organisations internationales de décider ce qui est l'intérêt du secteur privé. Les sociétés doivent prendre leurs propres décisions, en soupesant les débouchés éventuels par rapport aux risques que représente un engagement dans une zone de conflit. C'est aux Nations Unies, aux institutions financières internationales et aux gouvernements qu'il incombe d'intervenir, à cet égard, pour mettre en place le cadre dans lequel pourra s'inscrire la participation

du secteur privé. La question de savoir ce qui peut être fait pour répondre aux risques que court le secteur privé en s'engageant dans un pays qui sort d'un conflit est déterminante dans ce contexte.

Il est tout aussi important d'avoir une perspective claire en vue de la création d'un cadre juridique stable, de la primauté du droit, de structures administratives adaptées et d'un secteur privé viable. Une région stabilisée est un préalable au succès du développement au niveau du pays. En dépit du nombre de tâches qui nous attendent, un exemple clair en est le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Ce Pacte comprend trois éléments essentiels : premièrement une démarche politique, économique et sécuritaire cohérente; deuxièmement une coopération étroite entre toutes les parties prenantes; et troisièmement, la dimension régionale du règlement des conflits.

L'implication du secteur privé dans toutes les phases du conflit ne pourra être couronnée de succès que si elle est ancrée dans un effort concerté plus large, accompagné de partenariats solides entre les gouvernements, les organisations internationales, le monde des entreprises et la société civile. Pour terminer, je voudrais encourager les organes et les organismes pertinents de l'ONU, y compris les institutions de Bretton Woods et la société civile, à coopérer étroitement avec le secteur privé pour appuyer un climat de paix dans les régions exposées à des conflits, pour aider à atténuer les situations de crise et pour contribuer à la réconciliation. J'ai pris note de la suggestion du Secrétaire général selon laquelle le Conseil de sécurité doit, à l'avenir, prêter une plus grande attention à cette question, suggestion dont je me félicite vivement.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil. Je donne la parole à M. Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, pour qu'il réagisse aux observations et qu'il réponde aux questions qui ont été posées.

M. Wolfensohn (*parle en anglais*) : Au vu du grand nombre d'observations qui ont été faites, il serait mal avisé d'essayer d'y répondre toutes, à ce stade. Je dirais simplement que j'ai été fort impressionné par le débat de ce matin. En fait, quand les membres prendront leur retraite, ils seront les bienvenus au sein du Conseil d'administration de la Banque mondiale, s'ils veulent changer d'orientation professionnelle, car il est évident qu'il existe une communauté d'intérêts considérable entre les travaux du Conseil et ceux de la Banque mondiale.

Je ressens une certaine frustration car j'aurais souhaité expliquer aux membres dans quelle mesure nous participons déjà aux questions concernant le cadre pour les entreprises, la démobilisation, le fait de traiter avec les pays à faible revenus, d'assurer des investissements en vue du financement des petites et moyennes entreprises, d'encourager le commerce et de travailler dans le contexte du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Notre institution a déjà abordé bon nombre de suggestions individuelles faites par les membres. Je dirais simplement que nous nous félicitons de cette occasion supplémentaire de travailler avec le système des Nations Unies. Si le Conseil suit en fait la suggestion qui est au coeur du débat d'aujourd'hui et veut accorder à la question un poids accru dans les délibérations du Conseil, nous sommes disposés à oeuvrer à cette fin et à appuyer le Conseil comme il le jugera nécessaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Heinrich von Pierer, Président-Directeur général de Siemens.

M. von Pierer (*parle en anglais*) : Je ferai trois remarques brèves. Premièrement, je crois comprendre qu'il existe certaines préoccupations quant à la manière dont les entreprises peuvent trouver un juste équilibre entre le profit et la citoyenneté d'entreprise. Je pense qu'il est possible de trouver cet équilibre qui, à mon avis, est sans nul doute indispensable, car les entreprises veulent aussi vivre dans un monde de paix et de prospérité. Le représentant des États-Unis a donné des exemples impressionnants d'entreprises recevant des prix pour avoir fait montre de citoyenneté d'entreprise. Il existe de nombreux autres exemples de ce type. Monsieur le Président, vous avez évoqué l'initiative du Pacte mondial. Je pense que la participation à cette initiative illustre également la manière dont les entreprises veulent sérieusement faire preuve de citoyenneté d'entreprise.

Deuxièmement, je voudrais revenir sur la nécessité de lutter contre la pauvreté et l'absence d'espoir. Je serais heureux que nous puissions parvenir dans ce contexte à une plus vaste coopération entre l'ONU, la Banque mondiale, les gouvernements et les entreprises privées pour encourager l'éducation en adoptant une démarche élargie et systématique. Je voudrais réaffirmer ce qui a été dit ce matin : les gens

veulent de l'espoir pour leurs enfants. Un projet d'éducation pour la paix et la prospérité pourrait être une manière très efficace de promouvoir la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits.

Troisièmement, je voudrais encore une fois remercier le Conseil de m'avoir donné l'occasion de participer ce matin à cette séance importante et très productive.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Marjatta Rasi, Présidente du Conseil économique et social.

Mme Rasi (*parle en anglais*) : À l'instar des deux orateurs qui m'ont précédée, j'aurais beaucoup de choses à dire, mais à cette heure tardive, je n'en évoquerai que quelques-unes.

La plupart des orateurs, voire tous, ont mentionné qu'un développement économique durable est en fait essentiel à la prévention des conflits. C'est un domaine où nous avons besoin d'une bonne coopération entre le système des Nations Unies, les gouvernements, la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

Il s'agit de savoir comment, dans les années et les mois à venir, nous allons pouvoir réunir ces diverses parties prenantes pour que nous puissions travailler ensemble en vue de promouvoir ces bonnes idées. Lorsque, dans ce bâtiment, nous débattons de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, comment pouvons-nous persuader les autres parties prenantes de s'asseoir avec nous autour de la même table? C'est une question dont nous devrions débattre et nous devons également débattre de la manière dont, au sein du système des Nations Unies, nous pouvons avoir une coopération plus étroite dans ces domaines.

Je voudrais également vous remercier, en mon nom, Monsieur le Président, de cette initiative importante et précieuse, et j'espère que ce débat important pourra se poursuivre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais vous demander de bien vouloir m'accorder deux minutes pour faire une déclaration finale au nom du Conseil. Je voudrais clore le débat d'aujourd'hui ensoulignant quelques faits qui se dégagent de la presque totalité des déclarations qui ont été faites aujourd'hui.

Premièrement, les entreprises doivent réellement jouer un rôle important dans le règlement des conflits. Deuxièmement, les modalités de participation du secteur privé peuvent varier selon les circonstances, mais nous avons un nombre d'exemples d'enseignements tirés au niveau tant national que régional. Troisièmement, alors qu'il n'existe pas de garantie quant au règlement d'un conflit grâce à l'intervention du secteur privé, il semble clair qu'en l'absence de sa participation, le règlement des conflits violents deviendra pratiquement impossible.

Quatrièmement et enfin, les principaux organes de l'ONU, ainsi que les parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, y compris la Banque mondiale et les autres institutions financières, doivent travailler en étroite collaboration avec le secteur privé pour créer les cadres politique, sécuritaire, économique et financier nécessaires. J'espère que ce débat pourra contribuer à accroître davantage le rôle du secteur privé dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits. Je compte distribuer un résumé du débat en temps voulu.

Enfin, je voudrais remercier tous les intervenants de leur contribution et notamment nos invités, dont la participation au débat d'aujourd'hui met en évidence l'importance de la question. Nous apprécions énormément le fait qu'ils aient fait l'effort de venir ici pour participer au débat.

Il n'y a plus d'autre orateur inscrit sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 20.